



L'Épître aux Hébreux.



Introduction.

CETTE épître est un écrit canonique, composé sous l'inspiration de l'Esprit-Saint et faisant partie de la sainte Ecriture. Mais est-elle l'œuvre de S. Paul? Ce dernier point n'appartient pas à la foi.

D'après Eusèbe (*Hist. eccl.* vi, 25), voici comment s'exprimait au III^e siècle, au sujet de l'épître aux Hébreux, un écrivain aussi renommé par l'étendue de l'érudition que par la finesse du sens critique, Origène : " Le style n'a pas la rudesse de celui de l'Apôtre, et l'arrangement des mots, la syntaxe, est plus hellénique et plus régulière, comme l'avouera quiconque est capable d'apprécier la différence des styles. Mais les pensées sont également dignes d'admiration et ne diffèrent pas de celles qu'on rencontre dans les lettres de Paul : c'est ce que reconnaîtra également quiconque est familier avec ses écrits. Pour moi, si j'avais à exprimer mon sentiment, je dirais que les pensées sont de l'Apôtre, mais que le style et les phrases sont d'un autre, qui aurait conservé de mémoire les enseignements de Paul et les aurait rédigés ensuite. Si donc quelque Eglise tient cette épître comme étant de Paul, il n'y a qu'à l'approuver; car ce ne peut être sans raison que les anciens nous l'ont transmise comme son œuvre. Mais quel est précisément celui qui l'a écrite? Dieu seul le sait. Parmi les renseignements que l'histoire nous a fournis, les uns veulent qu'elle ait été rédigée par Clément, qui fut évêque de Rome, les autres par Luc, qui écrivit l'Évangile et les Actes."

La question est encore aujourd'hui débattue, et résolue à peu près de la même manière. Pour les enseignements qu'elle contient, l'épître est de S. Paul; mais c'est un de ses disci-

ples qui en a été le rédacteur et qui lui a donné cette forme élégante et soignée que ne connaissent pas les lettres dictées par l'Apôtre. Celui-ci, le travail achevé, y a ajouté de sa main les informations personnelles et les salutations qui la terminent (xiii, 18-25). Mais quel est ce disciple? Les Pères de l'Eglise ont pensé à S. Clément de Rome, à S. Luc, à S. Barnabé.

D'après Clément d'Alexandrie (*Eusèbe, H. eccl.* vi, 14, l'épître écrite en hébreu par S. Paul a été traduite en grec par S. Luc. Hypothèse difficile à soutenir : la langue est trop pure, le style trop élégant, les hébraïsmes trop rares, les citations trop constamment faites sur les LXX, même quand cette version s'écarte le plus du texte des Massorètes, pour qu'il soit possible de penser à une traduction d'un original hébreu. Même, dans l'une de ces citations (vii, 15-18), c'est le mot grec *διὰ τὴν* qui sert de base à l'argumentation et lui donne sa force, alors que l'hébreu *Berith* serait sans valeur. Plusieurs autres des paronomases élégantes et expressives qu'on ne s'explique bien que si l'auteur a pensé et écrit en grec (voy. i, 1; ii, 8, 10, 18; v, 8; x, 38, 39; xiii, 14). C'est aussi du grec que dérivent immédiatement les deux plus anciennes versions de l'épître, la syriaque et la latine, tandis qu'on ne trouve aucune trace d'un texte primitif hébreu.

Serait-il plus vrai, ainsi que le pensent plusieurs critiques récents, que l'épître a été non pas traduite, mais écrite en grec, par l'auteur des Actes sous l'inspiration de l'Apôtre? On ne saurait nier qu'il y a entre les écrits de S. Luc et l'épître aux

Hébreux d'assez nombreuses ressemblances de mots. Cependant cet argument, le principal, s'il n'est pas le seul, semble peu décisif. Des ressemblances tout aussi nombreuses et également remarquables se rencontrent entre les autres lettres de l'Apôtre et celle-ci. En outre, plus d'un passage de notre lettre suppose presque nécessairement un auteur hébreu d'origine et d'éducation. Or, S. Luc est un Grec d'Antioche.

A ce point de vue, il conviendrait plutôt de penser à Barnabé, « Il était de la génération subapostolique. Ayant vécu dans l'intimité de S. Paul et l'ayant souvent entendu parler, il était bien au courant des doctrines de l'Apôtre. Il avait entendu la prédication qui formait le fond de la tradition orale et connaissait probablement les écrits de S. Luc et de S. Pierre... Lévitte, il était au courant des rites mosaïques pour les avoir pratiqués. Natif de Chypre, il a parlé le grec dès son enfance, mais a pu recevoir son éducation à Alexandrie, vu les rapports fréquents entre Alexandrie et l'île de Chypre... Enfin, il était au mieux avec la communauté de Jérusalem à cause de sa générosité. » (*Act.* xi, 24).¹ — Sans doute, il serait difficile d'attribuer au même personnage la lettre qui porte le nom de Barnabé et l'épître aux Hébreux, tant ces deux écrits diffèrent pour la langue et pour les doctrines. Mais il est assez généralement admis aujourd'hui que cette lettre — écrite vers 130-140 — a pour auteur un chrétien d'Alexandrie. Dès lors l'attribution à Barnabé de la rédaction de l'épître aux Hébreux gagne en vraisemblance. Elle a en sa faveur le témoignage très net de Tertullien (*De pudic.* 20. M. 2, 1021). Malheureusement il semble que ce soit le seul; et le silence des Églises

d'Orient, s'il n'infirmes pas entièrement les raisons favorables à cette hypothèse, semble du moins imposer quelque réserve dans l'affirmation.

Le témoignage des Pères est plus favorable à S. Clément de Rome. Et en effet, sa lettre aux Corinthiens renferme non seulement des passages entiers textuellement empruntés à l'épître aux Hébreux, mais encore un grand nombre de pensées communes aux deux épîtres. Si S. Clément cite avec cette prédilection et cette fidélité, n'est-ce point parce que rédacteur de l'Épître sous l'inspiration de l'Apôtre, il s'est approprié la doctrine à laquelle il avait donné en partie son expression?

Les conjectures se sont aussi portées de nos jours, même parmi les catholiques, sur un autre disciple et collaborateur de l'Apôtre : Silvanus ou Silas (voy. I *Thess.* i, 1; I *Cor.* xii, 28; xiv, 3; *Act.* xv, 22; xxii, 40; xiv, et xvii, 10-14; xviii, 5; II *Cor.* i, 19), ou l'Alexandrin Apollos (*Act.* 18, 24-26; I *Cor.* iii, 5 sv.; xvi, 12). Mais dépourvue de tout fondement soit historique, soit exégétique, cette hypothèse déjà proposée par Luther, semble trop invraisemblable.

L'épître est adressée aux Hébreux,² c'est-à-dire aux Juifs convertis de Jérusalem et de la Palestine; c'est à eux qu'on donnait alors ce nom, parce que leur langue maternelle était l'hébreu vulgaire ou araméen, pour les distinguer des Juifs hellénistes, ou parlant grec, répandus sur toute la surface de la terre. Elle fut écrite avant la ruine de Jérusalem; car l'auteur suppose en plusieurs endroits le temple encore debout et les cérémonies judaïques encore en usage.

Les Églises de la Palestine avaient à souffrir de violentes persécutions de

¹ Jacquier, Histoire des livres du N. T., page 483-484, Paris 1903.

² Les mots *ad Hebraeos* que nous lisons

en tête de l'épître ne sont pas de l'auteur; mais ils remontent très haut, puisque Tertullien les trouvait déjà sur son exemplaire.

la part des Juifs restés incrédules (*Hébr.* x, 32-36 : comp. *Act.* viii, 1-3; xii, 1-5; xxi, 27). De plus, les chrétiens de Jérusalem avaient perdu, vers l'an 62, dans la personne de l'apôtre S. Jacques, leur pasteur et leur soutien principal. A ces maux, qui avaient un douloureux écho dans le cœur de Paul, venait se joindre la plus grande inquiétude au sujet de l'avenir de ces chrétiens. Il voyait persister dans leur sein un attachement obstiné aux prescriptions mosaïques, aux cérémonies de l'ancien culte national, dont ils avaient chaque jour sous les yeux le spectacle imposant. Cet attachement était un péril pour la persévérance de plusieurs, pour la pureté de la foi de tous. Dans son dernier voyage à Jérusalem, l'Apôtre n'avait pu faire entendre à ces chrétiens les exhortations qu'il s'était sans doute promis de leur adresser (*Act.* xxi, 27). Après deux ans de captivité à Rome, entrevoyant sa délivrance prochaine, peut-être même déjà libre, il se propose de visiter ses chers compatriotes; mais il veut, comme il avait fait quelques années auparavant pour les fidèles de Rome, se faire précéder d'une lettre.

Telles sont les circonstances dans lesquelles fut écrite notre épître. Son but est d'affermir la foi des chrétiens de la Palestine, de les encourager à la constance dans les persécutions et de les préserver de l'apostasie. Quoique l'enseignement doctrinal et l'exhortation s'y trouvent souvent mêlés, on peut y distinguer, comme dans la plupart des lettres de S. Paul, une partie principalement dogmatique et une partie parénétiqne et morale.

I. PARTIE DOGMATIQUE (i-x, 18) : supériorité de la loi nouvelle sur la loi ancienne.

1° Au point de vue du médiateur (i-iv, 13).

2° Au point de vue du sacerdoce (iv, 14 — x, 18).

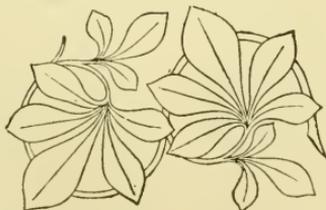
Conclusion : l'Évangile une fois donné, le judaïsme n'a plus de but ni de sens.

II. PARTIE MORALE (x, 19-xiii, 17).

1° Exhortation à la persévérance dans la foi (x, 19 — xii, 13).

2° Recommandations diverses sur les vertus chrétiennes (xii, 14-xiii, 17).

Épilogue (xiii, 18-25).



—*— Épître aux Hébreux. —*—

Préambule [CH. I, 1 — 4].

Chap. I.



Près avoir, à plusieurs reprises et en diverses manières, parlé autrefois à nos pères par les Prophètes, ² Dieu, dans ces derniers temps, nous a parlé par le Fils, qu'il a établi héritier de toutes choses, et par lequel il a aussi créé le monde.

³ Ce *Fils*, qui est le rayonnement de sa

gloire, l'empreinte de sa substance, et qui soutient toutes choses par la parole de sa puissance, après avoir fait la purification des péchés, s'est assis à la droite de la majesté divine au plus haut des cieux, ⁴ devenu d'autant supérieur aux anges, qu'il a hérité d'un nom plus excellent que le leur.

PREMIÈRE PARTIE [DOGMATIQUE].

Supériorité de la religion chrétienne sur l'alliance ancienne.

PREMIÈRE SECTION.— Supériorité de Jésus-Christ, médiateur de la nouvelle alliance sur les organes de l'alliance ancienne [I, 5 — IV, 13].

A. — SUPÉRIORITÉ DE JÉSUS-CHRIST SUR LES ANGES [I, 5 — II, 18].

1^o — CHAP. I, 5 — 14. — Jésus-Christ seul est le Fils de Dieu par origine et par nature [vers. 5 — 6]. Les Anges ne sont que serviteurs; le Fils est Roi, Créateur et Maître de toutes choses [7 — 14].

Chap. I.⁵



AR auquel des anges Dieu a-t-il jamais dit : "Tu es mon Fils, je t'ai engendré aujourd'hui?" Et encore :

"Je serai pour lui un père, et il sera pour moi un Fils?" ⁶ Et lorsqu'il introduit de nouveau dans le monde le Premier-né, il dit : "Que tous les an-

CHAP. I.

1. *A plusieurs reprises*, litt. *en plusieurs parties*, par fragments, les divers personnages de l'ancien Testament favorisés de quelque révélation concernant le salut du monde par le Messie, n'en ayant reçu chacun qu'une partie, tandis que, dans la nouvelle alliance, Dieu a révélé par son Fils la vérité tout entière. — *En plusieurs manières* : par des songes, des visions, des paroles articulées,

tandis que, de nos jours, la Vérité elle-même s'est incarnée et a apparu dans le Fils. — *Prophètes*, dans le sens large : tous ceux dont Dieu s'est servi pour communiquer ses révélations, tels que les Patriarches (*Gen.* xx, 7) etc., Moïse, (ii, 2; iii, 2 sv.; comp. *Deut.* xxiv, 10), David (iv, 7) etc. — *Le Fils*, comp. *Luc*, xxii, 66-70.

2. *Héritier* : fils, héritier, Seigneur, sont pour l'Apôtre des idées corrélatives (*Gal.*

Epistola Beati Pauli Apostoli

AD HEBRÆOS.

CAPUT I.

Tantum veteri testamento per Angelos dato novum per Christum datum præferatur, quantum Christus Angelis dignior est, quos origine, dominio, potentia et honore antecellit.



MULTIFARIAM, multisque modis olim Deus loquens patribus in prophetis; 2. novissime, diebus istis locutus est no-

bis in Filio, quem constituit heredem universorum, per quem fecit et sæcula : 3. ^a qui cum sit splendor gloriæ, et figura substantiæ ejus, portansque omnia verbo virtutis suæ, purgationem peccatorum faciens, sedet ad dexteram majestatis in excelsis : 4. tanto melior Angelis effectus, quanto differentius præ illis nomen hereditavit.

5. Cui enim dixit aliquando Angelorum : ^b Filius meus es tu, ego hodie genui te? Et rursum : ^c Ego

^a Sap. 7, 26.

^b Ps. 2, 7.

^c 2 Reg. 7, 14.

iv, 7; Ps. ii, 8). Etant Dieu, le Christ était dès le commencement Seigneur de toutes choses; comme homme, il l'est devenu, et cela en accomplissant, comme Homme-Dieu, la seconde création, c'est-à-dire en sauvant toute créature (Matth. xxviii, 18; Phil. ii, 9 sv.). Il a ainsi fondé un royaume qui s'accroît avec le nombre des fidèles, jusqu'à ce que, Dieu ayant inis ses ennemis sous ses pieds, il revienne à la fin des temps prendre pleine possession de son héritage et inaugurer son règne glorieux (I Cor. xv, 25 sv.). — *Créé le monde* : comp. Jean, i, 3-10; I Cor. viii, 6; Col. i, 16.

3. *Rayonnement*, image réfléchie; ou bien *reflet* (comp. Sag. vii, 26), ces deux sens du mot grec conviennent également au Fils de Dieu; le premier exprime mieux l'identité de nature entre le Fils et le Père. — *De sa gloire*; litt. *de son éclat*, de sa splendeur; la lumière est le symbole biblique de l'infinie perfection de Dieu. Comme la lumière ne peut exister sans son rayonnement, le Fils est donc coéternel au Père. — *Empreinte de sa substance* ou *de son essence*, de son être. Comme l'empreinte d'un sceau montre jusque dans les moindres détails la nature du sceau qu'elle reproduit, ainsi J.-C. porte tous les traits de la nature du Père, il en est la forme parfaite (Phil. ii, 6), et par conséquent la révélation, la manifestation extérieure; "celui qui le voit, voit le Père" (Jean, xiv, 9). Le Fils est donc consubstantiel au Père. — *Soutient*, conserve, *toutes choses par la pa-*

role de sa puissance, par la parole qui appartient à sa puissance, que dit sa puissance en passant à l'acte : par un mot il a créé le monde (Ps. xxxiii [32], 9), par un mot il le conserve (Col. i, 18). D'autres, *par sa parole puissante*; hébraïsme. — *Après avoir fait* par le sacrifice de la croix : de bons manuscrits ajoutent, *par lui-même*, étant à la fois, prêtre et victime. — *S'est assis*, comme homme (Ps. cx [109], 1); comme Dieu, il "est dans le sein du Père (Jean, i, 18)." Par son sacrifice volontaire, J.-C. n'a pas seulement satisfait à la justice divine pour les péchés des hommes, il a aussi mérité pour lui-même, pour sa nature humaine, d'être *élevé au-dessus de toute créature* (Luc, xxiv 26; Phil. ii, 8, sv.).

4. *Devenu*, par l'union de la personne divine du Verbe avec la nature humaine, *supérieur* en dignité, plus grand que les anges : le but de l'épître étant de montrer que tout ce que les Juifs vénéraient le plus dans leur histoire et dans leurs institutions religieuses ne peut soutenir aucune comparaison avec J.-C. et son œuvre, l'auteur devait mettre en relief la supériorité infinie du Sauveur sur les anges, par le ministère desquels Dieu s'était plus d'une fois révélé aux pères. — *Il a hérité*, reçu, en tant que Christ, dès le premier moment de l'Incarnation, *un nom*, le nom de *Fils* (vers. 5), qu'il avait de toute éternité comme Verbe engendré par le Père.

5. *Tu es mon fils*, etc. Suivant quelques auteurs, même catholiques, ces paroles sont

ges de Dieu l'adorent! " 7 De plus, tandis qu'il est dit des anges : " Celui qui fait de ses anges des vents, et de ses serviteurs une flamme de feu, " 8 il dit au Fils : " Ton trône, ô Dieu, est éternel ; le sceptre de ta royauté est un sceptre de droiture. 9 Tu as aimé la justice et haï l'iniquité ; c'est pourquoi, ô Dieu, ton Dieu t'a oint d'une huile d'allégresse au-dessus de tous tes compagnons. " 10 Et encore : " C'est toi, Seigneur, qui as au commencement fondé la terre, et les cieux sont l'ouvrage de tes mains ; 11 ils

périront, mais tu demeures ; ils vieilliront tous comme un vêtement ; 12 comme un manteau tu les rouleras, et ils seront changés ; mais toi, tu restes le même, et tes années ne s'épuiseront point. " 13 Et auquel des anges a-t-il jamais dit : " Assieds-toi à ma droite, jusqu'à ce que je fasse de tes ennemis l'escabeau des tes pieds ? " 14 Ne sont-ils pas tous des esprits au service de Dieu, envoyés comme serviteurs pour le bien de ceux qui doivent hériter le salut ?

2° — CHAP. II, 1—18. — Exhortation à s'attacher avec fermeté au salut de la nouvelle alliance. Si la parole des Anges exigeait l'obéissance, combien plus la parole de Jésus-Christ ! [vers. 1—4]. Abaissé pendant sa vie terrestre un peu au-dessous des Anges, le Christ est maintenant couronné de gloire [5—9]. Pourquoi il convenait qu'il souffrit [10—18].

Chap. II.



Est pourquoi nous devons nous attacher d'autant plus aux choses que nous avons entendues de peur que nous ne venions à

être entraînés. 2 Car, si déjà la parole promulguée par des anges a eu son effet, et si toute transgression et toute désobéissance a reçu une juste rétri-

dités dans leur sens historique et immédiat de David recevant l'onction royale et inaugurant son règne sur le mont Sion. Elles ne se rapporteraient au Roi-Messie que dans le sens figuré et prophétique. Sans doute, pris en lui-même, le nom de Fils pourrait être donné à David, comme il l'est II *Sam.* vii, 14. Mais, même en admettant que dans plusieurs passages le sens littéral du Psaume ait pour objet le roi David, il est difficile qu'il en soit ainsi dans ce verset. La prérogative dont il s'agit est trop magnifique pour être attribuée à un homme ordinaire ; même pour célébrer l'élection et la prédestination éternelle de David, et son investiture par une intervention spéciale de Dieu ces paroles semblent disproportionnées. L'hébreu *ialâd*, comme le grec *γεννη* et le latin *genui* ne peuvent être entendus que d'une génération véritable. C'est le sens naturel et rien dans le contexte ne permet de l'élargir.

Vérfiées dans la génération éternelle du Verbe, ces paroles s'appliquent aussi au Verbe incarné dans les moments de sa vie terrestre où il a plus spécialement manifesté son origine et sa nature divine, p. ex. son baptême, sa résurrection (*Act.* xiii, 33), son ascension. Comp. *Hébr.* v, 5.

6. *Que tous les anges*, etc. Citation de *Ps.* xxvii [96], 7, d'après les Septante. Sens : *Lorsque Dieu, à la fin des temps, introduira*

de nouveau (il le fit une première fois par l'incarnation) *dans le monde*, qui est son héritage, pour en prendre possession, le Christ, *Premier-né* (*Rom.* viii, 29; comp. *Col.* i, 18; *Apoc.* i, 5), comme homme, par rapport aux chrétiens qui sont ses frères et les fils adoptifs de Dieu (ii, 10 sv. Comp. *Phil.* ii, 9 sv.).

7. *Celui qui*, etc. Citation du *Ps.* civ [103], 4 d'après les Septante. Le texte hébreu dit : " des tourbillons tu fais tes envoyés, et exécuteurs de tes jugements les feux flamboyants. " Dans les manifestations par lesquelles la divinité se communique aux hommes, les anges, d'après la Sainte Ecriture, sont comme l'âme du phénomène, terrible ou merveilleux, sous lequel le Dieu invisible cache sa majesté. Le sens du vers. est que toute l'énergie et la rapidité d'action propre aux anges est au pouvoir de Dieu, et qu'il emploie cette force pour être l'âme et le moteur de ces phénomènes quand ils doivent exécuter ses conseils ou ses jugements. L'interprétation que donne S. Paul de ce verset est donc parfaitement conforme au sens qu'a voulu y mettre et qu'y a exprimé le Psalmiste inspiré.

8-9. *Son trône*, etc. Citation du *Ps.* xlv (44), 6, 7. Ce psame est certainement messianique. " Quel homme, si lourd d'esprit soit-il, ne reconnaîtrait ici le Christ, auquel nous croyons, et que nous prêchons. " *Saint*

ero illi in patrem, et ipse erit mihi in filium? 6. Et cum iterum introducit primogenitum in orbem terræ, dicit : ⁶ Et adoret eum omnes Angeli Dei. 7. Et ad Angelos quidem dicit : ⁷ Qui facit Angelos suos spiritus, et ministros suos flammam ignis. 8. Ad Filium autem : ⁸ Thronus tuus Deus in sæculum sæculi : virga æquitatis, virga regni tui. 9. Dilexisti iustitiam, et odisti iniquitatem : propterea unxit te Deus, Deus tuus, oleo exultationis præ participibus tuis. 10. Et : ¹⁰ Tu in principio Domine terram fundasti : et opera manuum tuarum sunt cœli. 11. Ipsi peribunt, tu autem permanebis, et omnes ut vestimentum veterascent : 12. et velut amictum mutabis eos, et mutabuntur : tu autem idem ipse es, et anni tui non deficient. 13. Ad

quem autem Angelorum dixit aliquando : ¹⁴ Sede a dextris meis, quoadusque ponam inimicos tuos scabellum pedum tuorum? 14. Nonne omnes sunt administratori spiritus, in ministerium missi propter eos, qui hereditatem capient salutis?

⁶ Ps. 109, 1.
⁷ 1 Cor. 15,
²⁵

—*— CAPUT II. —*—

Cum Angelicorum præceptorum transgressio dignam acceperit ultionem, multo magis ea sequetur transgressores præceptorum Christi : qui per susceptam humanitatem et crucem minoratus est ab angelis, et ex eo factus auctor salutis in ipsum credentium.



PROPTEREA abundantius oportet observare nos ea, quæ audivimus non forte perefluamus. 2. Si enim

Augustin, Cité de Dieu, xvii, 16. Soit directement et au sens littéral, soit peut-être sous la figure des noces d'un roi, probablement de Salomon avec une princesse égyptienne, le psalmiste célèbre l'union mystique du Roi-Messie, beau et brave, avec l'Eglise, c.-à-d. avec la postérité d'Israël convertie à l'Evangile et amenant au Roi sauveur les nations païennes. — Au témoignage de l'Apôtre, confirmant celui des LXX, l'écrivain inspiré donne donc ici au Messie le titre de Dieu. Aquila traduit de même ὁ θεός σου, θεός. — *La justice*, dans le sens large, très usité, d'obéissance à toutes les volontés de Dieu. — *D'une huile d'allégresse* : le Fils de Dieu fait homme est appelé le Messie, le Christ, c'est-à-dire l'Oint par excellence, parce que, au moment de l'incarnation, la nature humaine, en s'unissant à la divinité, a reçu, comme par une onction invisible, la plénitude de l'Esprit-Saint. Toutefois ce n'est pas de cette onction qu'il s'agit ici, mais de la glorification de l'Homme-Dieu après sa résurrection et surtout après son ascension, glorification qui l'éleva au-dessus de tous les hommes, ses compagnons et ses frères. *L'huile d'allégresse*, l'huile parfumée que dans certaines circonstances on répandait sur la tête de celui que l'on voulait honorer. Comp. Ps. civ (103), 15; Is. lxi, 3 : image de la gloire suprême dont jouit le Sauveur, après ses humiliations et ses souffrances, éternellement assis avec ses rachetés (ii, 11; Rom. viii, 17) au festin des noces célestes. Comp. *Math.* xxii, 2 sv.; xxvi, 29; *Apoc.* xxi, 2-4.

10-12. *Et* (il dit à son Fils) : *Toi, Seigneur* : citation du Ps. ci (100), 26-28. Ce qui est dit dans ce Psaume de Jéhovah, le Dieu qui s'est révélé dans l'ancienne alliance, S. Paul le dit ici, au même titre, de J.-C. qui est donc véritablement Dieu. — *Tu demeures* ; d'autres manuscrits et la Vulgate, *tu demeureras*. — *Tu les rouleras* ; d'autres manuscrits et la Vulg., *tu les changeras*.

13. *Assieds-toi*, etc., citation du Ps. cix (110), 1, où le Messie (*Math.* xxii, 43) est représenté sous les traits d'un souverain, réunissant en lui la double dignité de roi et de prêtre. Comp. *Aç.* ii, 34, 35; *I Cor.* xv, 24-26. — *Hériter le salut*, non pas commencé par la foi, mais consommé dans la gloire.

CHAP. II.

1. *C'est pourquoi*, à cause de l'excellence de J.-C. — *Aux choses*, à la loi et à la doctrine de l'Evangile. — *Entraînés* : image empruntée à un vaisseau que la violence du vent ou du courant emporte loin du port. Ainsi le chrétien, s'il ne s'attache pas fortement à l'Evangile, sera entraîné par le courant du monde et l'inconstance de sa propre nature. Vulgate, *de peur que*, comme un vase fêlé, nous ne laissions écouler la précieuse liqueur ; sans figure : nous ne nous laissons dissiper par les soucis, les jouissances et les distractions de ce monde.

2. *La parole*, la loi mosaïque, promulguée sur le Sinaï, non immédiatement par Dieu, mais par des anges. Telle était la tradition des Juifs (*Aç.* vii, 53; *Gal.* iii, 19. Comp. *Deut.* xxxiii, 2). — *Transgression* de cette

bution, ³ comment échapperions nous en négligeant un si grand salut, qui, annoncé d'abord par le Seigneur, nous a été sûrement transmis par ceux qui l'ont entendu de lui, ⁴ Dieu confirmant leur témoignage par des signes, des prodiges et toutes sortes de miracles, ainsi que par les dons du Saint-Esprit, répartis selon sa volonté?

⁵ En effet, ce n'est pas à des anges que Dieu a soumis le monde à venir dont nous parlons, ⁶ Aussi quelqu'un a-t-il écrit quelque part ce témoignage : " Quest-ce que l'homme, pour que vous vous souveniez de lui; ou le fils de l'homme, pour que vous en preniez soin? ⁷ Vous l'avez abaissé pour un peu de temps au-dessous des anges; vous l'avez couronné de gloire et d'honneur, [vous l'avez établi sur les ouvrages de vos mains], ⁸ vous avez mis toutes choses sous ses pieds." En effet, en lui soumettant toutes choses, Dieu n'a rien laissé en dehors de son empire. Or à présent nous ne voyons pas encore que toutes choses lui soient soumises. ⁹ Mais celui qui " a été abaissé pour un peu de temps au-dessous des anges," Jésus, nous le voyons couronné de gloire et d'hon-

neur à cause de la mort qu'il a soufferte, afin que, par la grâce de Dieu, il goûtât la mort pour tous.

¹⁰ En effet, il était bien digne de celui pour qui et par qui sont toutes choses, qu'après avoir conduit à la gloire un grand nombre de fils, il élevât par les souffrances au plus haut degré de perfection le chef qui les a guidés vers le salut. ¹¹ Car celui qui sanctifie et ceux qui sont sanctifiés, tous sont d'un seul. C'est pourquoi Jésus n'a pas honte de les appeler frères, lorsqu'il dit : ¹² " J'annoncerai ton nom à mes frères au milieu de l'assemblée, je te célébrerai." ¹³ Et encore : " Je mettrai ma confiance en lui." Et encore : " Me voici, moi et les enfants que Dieu m'a donnés."

¹⁴ Puis donc que les " enfants " ont eu en partage le sang et la chair, lui aussi y a participé également, afin de briser par sa mort la puissance de celui qui a l'empire de la mort, c'est-à-dire du diable, ¹⁵ et de délivrer ceux qui, par crainte de la mort, étaient pendant toute leur vie assujettis à la servitude. ¹⁶ Car assurément ce n'est pas à des anges qu'il vient en aide, mais c'est à la postérité d'Abraham.

loi. — *Rétribution*, dans le mauvais sens : châtement.

3. *Par ceux*, les apôtres et les disciples immédiats de J.-C.

4. *Les dons du Saint-Esprit* : voy. I Cor. xii, 1-6. — *Sa volonté*, la volonté de Dieu.

5. Des anges avaient promulgué la loi mosaïque et présidé au développement historique de l'ancienne alliance (*Dan.* x, 13, 20, 21; xii, 1; *Tob.* xii, 15). Il n'en saurait être de même pour le monde à venir, la nouvelle alliance, le monde nouveau sorti de l'Évangile.

6-7. *Quelqu'un... quelque part* : les lecteurs connaissent assez l'Écriture pour n'avoir pas besoin d'indications plus précises. Le passage est tiré du *Ps.* viii, 5-7, qui décrit la grandeur de l'homme et sa domination sur la nature physique. Comme la pensée du Psalmiste a pour objet l'homme idéal, tel qu'il est sorti des mains du Créateur, S. Paul en fait naturellement l'application au Christ, l'homme par excellence, qui commande à la nature, etc. — *Qu'est-ce que*, etc. L'homme pris extérieurement semble petit et faible en face des grandes œuvres de la nature, mais

en réalité il lui est infiniment supérieur. — *Abaissé* : il s'agit de J.-C. comme homme, pendant le cours de sa vie terrestre; mais ensuite, après sa résurrection et son ascension, vous l'avez couronné, etc. — *Pour un peu de temps* ou mieux avec l'hébreu : *vous l'avez fait de peu inférieur aux anges* (l'élohim). Le gr. *ἄξιός* τῶν ἀγγέλων peut s'employer indifféremment dans l'une ou dans l'autre acception.

8-9. *En effet* : Paul insiste sur les derniers mots du vers. 7 et y trouve la raison du vers. 5 : ce n'est pas aux anges, c'est au Christ que Dieu a donné le gouvernement du monde nouveau (chrétien). — *Cependant* : à cette objection, Paul ne répond qu'en partie (v. 9); il laisse aux lecteurs à tirer la conclusion : le reste de la prophétie s'accomplira également; Dieu mettra tout sous les pieds de J.-C. — *Afin que* se lie, ou bien à ce qui précède immédiatement : *qu'il a volontairement soufferte, afin de sauver tous les hommes en mourant pour eux; ou bien à : qui a été abaissé, etc., afin que, selon la grâce* miséricordieuse de Dieu, qui avait décrété de sauver ainsi le genre humain, *il mourût pour tous.*

qui per Angelos dictus est sermo, factus est firmus, et omnis prævaricatio, et inobedientia accepit justam mercedis retributionem : 3. quomodo nos effugiemus si tantam neglexerimus salutem? quæ cum initium accepisset enarrari per Dominum ab eis, qui audierunt, in nos confirmata est, 4. ^acontestante Deo signis et portentis, et variis virtutibus, et Spiritus sancti distributionibus secundum suam voluntatem.

5. Non enim Angelis subiecit Deus orbem terræ futurum, de quo loquimur. 6. Testatus est autem in quodam loco quis, dicens : ^bQuid est homo quod memor es ejus, aut filius hominis quoniam visitas eum? 7. Minuisti eum paulo minus ab Angelis : gloria et honore coronasti eum : et constituisti eum super opera manuum tuarum. 8. ^cOmnia subiecisti sub pedibus ejus. In eo enim quod omnia ei subiecit, nihil dimisit non subjectum ei. Nunc autem necdum videmus omnia subjecta ei. 9. ^dEum

autem, qui modico quam Angeli minoratus est, videmus Jesum propter passionem mortis, gloria et honore coronatum : ut gratia Dei, pro omnibus gustaret mortem.

10. Decebat enim eum, propter quem omnia, et per quem omnia, qui multos filios in gloriam adduxerat, auctorem salutis eorum per passionem consummare. 11. Qui enim sanctificat, et qui sanctificantur, ex uno omnes. Propter quam causam non confunditur fratres eos vocare, dicens : 12. ^eNuntiabo nomen tuum fratribus meis : in medio ecclesiæ laudabo te. 13. Et iterum : ^fEgo ero fidens in eum. Et iterum : ^gEcce ego et pueri mei, quos dedit mihi Deus.

14. Quia ergo pueri communicaverunt carni, et sanguini, et ipse similiter participavit eisdem : ^hut per mortem destrueret eum, qui habebat mortis imperium, id est, diabolum : 15. et liberaret eos, qui timore mortis per totam vitam obnoxii erant servituti. 16. Nusquam enim Ange-

^c Ps. 21, 23.

^f Ps. 17, 3.

^g Is. 8, 18.

^h Os. 13, 14.

1 Cor. 15,

54.

10. Les souffrances et la mort de J.-C. ne doivent pas être pour la foi des Hébreux un sujet de scandale; en effet, etc. — *Elevât à la perfection*, litt. *consummât* : il s'agit de la glorification de l'humanité sainte du Sauveur : comp. *Luc*, xxiv, 26; *Phil.* ii, 8.

11. *Celui qui sanctifie*, le Sauveur des hommes, J.-C., et ceux qui sont sanctifiés, sauvés, les hommes, doivent être *issus d'un seul*, d'Adam; en d'autres termes : le Christ devait être pour un peu de temps abaissé au-dessous des anges, être un homme, souffrir et mourir, afin de pouvoir racheter l'humanité : pourquoi? parce que, la souffrance étant pour l'homme tombé la seule voie qui pût le conduire à la gloire, il convenait que l'Auteur de notre salut suivit la même voie pour arriver à la glorification. — D'autres, rapportant *car à un grand nombre de fils*, traduisent, *sont tous d'un seul*. Sens : Je dis un grand nombre de fils, car J.-C. et les hommes rachetés par lui ont un seul et même Père, qui est Dieu; ils sont ses enfants, J.-C. par nature, les fidèles par adoption; et c'est pourquoi *Jésus n'a pas honte de les appeler ses frères*.

12-13. *J'annoncerai*, etc. *Ps.* xxii (21), 23. David, qui parle dans ce Psaume, est la figure de J.-C. (*Matth.* xxvii, 46; *Jean*, xix, 24). — Les deux citations suivantes sont

de *Is.* viii, 17 sv. Comp. II *Sam.* xxii, 3. *Je mettrai ma confiance en Dieu* : c'est comme homme que le Christ parle ainsi. — *Les (Vulg. mes) enfants* : ce nouveau rapport suppose également l'unité de nature entre J.-C. et les hommes : il est notre père en tant que second Adam.

14. *Le sang et la chair*, la nature humaine. — *Le diable avait l'empire de la mort*, parce qu'il est le premier auteur du péché.

15. *La crainte de la mort* pesait comme un cauchemar sur l'humanité. J.-C. nous en a délivrés par sa doctrine et sa résurrection. Selon d'autres, la pensée serait : Le Christ a souffert la mort pour affranchir le peuple juif retenu dans la servitude de la loi mosaïque par la crainte de la mort, que cette loi édictait dans un si grand nombre de cas.

16. *Il vient en aide*. D'autres : *nulle part il ne prend*, c'est-à-dire nulle part il n'est dit qu'il se soit uni à la nature angélique. La raison pour laquelle J.-C. devait prendre la nature humaine, c'est qu'il voulait sauver, non des anges, mais les hommes. En effet, pour que ses mérites pussent devenir le bien de l'humanité, il fallait qu'il en fit partie comme d'un tout organique. — *A la postérité d'Abraham*, aux enfants soit charnels, soit spirituels d'Abraham, aux hommes en général. Paul aurait pu dire *d'Adam*; mais

¹⁷ De là vient qu'il a dû être fait semblable en tout à ses frères, afin qu'il devint miséricordieux et dans les rapports avec Dieu, un grand prêtre fidèle

pour faire l'expiation des péchés du peuple; ¹⁸ car, c'est parce qu'il a souffert, ayant été lui-même tenté, qu'il peut secourir ceux qui ont été tentés.

B. — SUPÉRIORITÉ DE JÉSUS-CHRIST SUR MOÏSE.

1° — CHAP. III, 1 — 6. — Jésus-Christ médiateur fidèle comme Moïse. Il lui est supérieur, parce qu'il est le constructeur et le chef de la maison de Dieu où Moïse ne fut que serviteur.

Ch. III.

Est pourquoi, frères saints, vous qui avez part à la vocation céleste, considérez l'apôtre et le grand prêtre de la foi que nous professons, Jésus, qui est fidèle à celui qui l'a établi, comme Moïse lui a été "fidèle dans toute sa maison." ³ Car il a été jugé digne d'une gloire bien supérieure à celle de Moïse, d'autant que celui qui a construit une maison a plus d'honneur que la maison même. — ⁴ Car toute maison est construite

par quelqu'un, et c'est Dieu qui a construit toutes choses. — ⁵ Tandis que Moïse a été "fidèle dans toute sa maison" en qualité de serviteur, pour rendre témoignage de ce qui devait être dit, ⁶ le Christ a été fidèle comme fils, à la tête de sa propre maison, et sa maison c'est nous, pourvu que nous retenions fermement jusqu'à la fin la profession ouverte de notre foi, et l'espérance qui fait notre gloire.

2° — CHAP. III, 7 — IV, 13. — Exhortation morale. Ne pas imiter à l'égard de Jésus-Christ l'incrédulité et la désobéissance des anciens Israélites à leur médiateur Moïse : leur châtiment [vers. 7 — 19]. La terre promise figure du repos de Dieu qui nous est aussi promis [IV, 1 — 10]. Pour mériter ce repos, mettre en œuvre la parole de Dieu vivante et puissante [11 — 13].

Ch. III.

Est pourquoi, — selon ce que dit le Saint-Esprit : "Aujourd'hui, si vous entendez sa voix, ⁸ n'endurcissez pas vos cœurs, comme il arriva au jour de la révolte, au jour de la tentation au désert, ⁹ où vos pères me tentèrent pour m'éprouver; et ils avaient vu mes œuvres pendant quarante ans! ¹⁰ Aussi je fus irrité con-

tre cette génération, et je dis : sans cesse leur cœur s'égaré; ils n'ont pas connu mes voies. ¹¹ Je jurai donc dans ma colère : Ils n'entreront pas dans mon repos : " — ¹² prenez garde, frères, qu'il n'y ait en quelqu'un de vous un cœur mauvais et incrédule, au point de se séparer du Dieu vivant; ¹³ mais exhortez-vous les uns les autres cha-

il préfère l'autre expression, à cause des promesses faites à la race d'Abraham et parce qu'il s'adresse à des Hébreux.

17. *En tout*, sauf le péché (iv, 14). — *Des péchés du peuple*, pour de nos péchés. *Du peuple* est amené par les passages du Lévitique où il est parlé de cette fonction du grand prêtre juif (iv, 15 sv.; xvi, 1 sv.).

18. *Tenté* (Luc, xxii, 28), éprouvé. J.-C. a voulu, en se faisant homme, éprouver en lui-même, connaître pratiquement les souffran-

ces de l'humanité. Voy. iv, 15 sv. — Vulg. ayant été tenté lui-même dans ce qu'il a souffert. Mais on peut très bien donner à *in eo, ēz' ō* la signification causale : parce qu'il a souffert.

CHAP. III.

1. Jésus est *apôtre de notre foi*; c'est-à-dire envoyé de Dieu pour l'annoncer aux hommes, et *grand prêtre, réconciliant* sans cesse l'humanité avec Dieu; il réunit deux fonctions que Dieu avait partagées entre Moïse et Aaron.

los apprehendit, sed semen Abraham apprehendit. 17. Unde debuit per omnia fratribus similari, ut misericors fieret, et fidelis pontifex ad Deum, ut reprobaret delicta populi. 18. In eo enim, in quo passus est ipse et tentatus, potens est et eis, qui tentantur, auxiliari.

4. Omnis namque domus fabricatur ab aliquo : qui autem omnia creavit, Deus est. 5. Et Moyses quidem fidelis erat in tota domo ejus tamquam famulus, in testimonium eorum, quæ dicenda erant : 6. Christus vero tamquam filius in domo sua : quæ domus sumus nos, si fiduciam, et gloriam spei usque ad finem, firmam retineamus.

— * — CAPUT III. — * —

Longe excellentior est Christus, utpote Filius, quam Moyses qui famulus fidelis erat in domo Dei; curandum igitur ut huic in omnibus obtemperemus, ne in modum incredulorum Judæorum ab ejus requie repellamur.

7. Quapropter sicut dicit, Spiritus sanctus : ^b Hodie si vocem ejus audieritis, 8. nolite obdurare corda vestra, sicut in exacerbatione secundum diem tentationis in deserto, 9. ubi tentaverunt me patres vestri : probaverunt, et viderunt opera mea 10. quadraginta annis : propter quod infensus fui generationi huic, et dixi : Semper errant corde. Ipsi autem non cognoverunt vias meas, 11. sicut juravi in ira mea : Si introibunt in requiem meam. 12. Videte fratres, ne forte sit in aliquo vestrum cor malum incredulitatis, deicendum a Deo vivo : 13. sed adhortamini vosmetipsos per singulos dies, donec Ho-

^a Ps. 94, 8. Infra 4. 7.



NDE fratres sancti, vocationis cœlestis participes, considerate Apostolum, et Pontificem confessionis nostræ Jesum : 2. qui fidelis est ei, qui fecit illum sicut et ^a Moyses in omni domo ejus. 3. Amplioris enim gloriæ iste præ Moysè dignus est habitus, quanto ampliorem honorem habet domus, qui fabricavit illam.

2. Moïse appelé (Nombr. xii, 7) "fidèle dans toute la maison de Dieu" dans sa mission de chef du peuple de Dieu. Ce point de ressemblance établi, Paul montre ensuite la supériorité de Jésus sur Moïse.

3. Que la maison même (traduire la Vulg. comme s'il y avait domo au lieu de domus), y compris ceux qui l'habitent, les serviteurs qui y sont attachés; cette maison, c'est l'ancienne alliance, y compris Moïse; et celui qui l'a construite, c'est J.-C.

4. Sens : Comment peut-on dire que J.-C. a fondé la maison d'Israël, toujours appelée dans l'ancien Testament la maison de Jéhovah? Le voici : Toute maison a été bâtie par quelqu'un, quoique, en dernière analyse, Dieu, le Créateur de toutes choses, en doive être regardé comme le premier auteur. Il en est ainsi de la maison d'Israël, de l'ancienne théocratie; c'est Dieu sans doute qui en est la cause première, mais cela n'exclut pas que le Christ en puisse être considéré comme l'architecte et l'ordonnateur; car c'est par son Fils, le Verbe éternel, que Dieu a fait toutes choses; et c'est aussi lui qui était présent dans les théophanies de l'A. T., par lesquelles Dieu préparait son peuple à l'avènement du Messie.

5. Sa maison, la maison de Dieu. Ce qui

devait être dit, ce que Jéhovah voulait faire connaître à son peuple : Moïse était l'écho fidèle des révélations divines.

6. A la tête, sur (non pas dans comme Moïse, le serviteur) sa maison, qui est en même temps celle de son Père, l'Église chrétienne. — Profession ouverte : comp. Rom. v, 2 sv.; Matth. v, 10 sv. — D'autres : la confiance. — L'espérance qui fait notre gloire; d'autres, l'allégresse de notre espérance.

7-11. C'est pourquoi se rattache au verset 12; ce qui suit, jusqu'à la fin du vers. 11, forme une sorte de parenthèse. — Aujourd'hui, etc. : citation, d'après les Septante, du Ps. xcvi (94), 7-11 : le Psalmiste a en vue l'histoire racontée Exod. xvii, 1-7; Nombr. xx, 1 sv. S. Paul en fait l'application à son temps, à l'époque de la nouvelle alliance. — Dans mon repos, la terre de Chanaan, figure du royaume de Dieu, de l'héritage céleste des chrétiens.

12. Un cœur mauvais, mal disposé (comp. Matth. v, 34 sv.), et incrédule, c'est à dire se défiant de Dieu, faute de croire pratiquement à sa toute-puissance et à sa véracité, et aboutissant à l'apostasie.

13. Aussi longtemps qu'il y a pour nous un aujourd'hui, tout le temps de la vie, qui est aussi le temps de la grâce.

que jour, aussi longtemps que l'on peut dire : "Aujourd'hui!" afin qu'aucun de vous "ne s'endurcisse" par la séduction du péché. ¹⁴ Car nous sommes devenus participants du Christ, pourvu que nous retenions fermement jusqu'à la fin le commencement de notre être *en lui*. ¹⁵ Pendant qu'il est dit encore : "Aujourd'hui, si vous entendez sa voix, n'endurcissez pas vos cœurs, comme au jour de la révolte." ¹⁶ Qui sont, en effet, ceux qui, après "avoir entendu la voix de Dieu," se révoltèrent? Mais ne sont-ce pas tous ceux qui étaient sortis de l'Égypte sous la conduite de Moïse? ¹⁷ Et contre qui Dieu fut-il "irrité pendant quarante ans?" N'est-ce pas contre ceux qui avaient péché, et dont les cadavres jonchèrent le désert? ¹⁸ Et à qui "jura-t-il qu'ils n'entreraient pas dans son repos," sinon à ceux qui avaient désobéi? ¹⁹ Et nous voyons qu'ils ne purent y entrer à cause de leur incrédulité.

Chap. IV. ¹ Craignons donc, tandis que la promesse "d'entrer dans son repos" est encore en vigueur, qu'aucun de vous ne vienne à être frustré. ² Car le joyeux message nous a été adressé aussi bien qu'à eux; mais la parole qui leur fut annoncée ne leur servit de rien, n'étant pas alliée à la foi chez ceux qui l'entendirent. ³ Au contraire

nous entrerons dans le repos, nous les croyants, selon ce qu'il a dit : "J'ai juré dans ma colère : Ils n'entreront pas dans mon repos!" Il parle ainsi, quoique ses œuvres eussent été achevées depuis le commencement du monde. ⁴ Car il est dit quelque part au sujet du septième jour : "Et Dieu se reposa de toutes ses œuvres le septième jour;" et ici de nouveau : "Ils n'entreront pas dans mon repos!"

⁶ Or, puisqu'il est encore donné à quelques-uns d'y entrer, et que ceux qui reçoivent d'abord la promesse n'y sont pas entrés à cause de leur désobéissance, ⁷ Dieu fixe de nouveau un jour qu'il appelle "aujourd'hui," en disant dans David si longtemps après, comme on l'a vu plus haut : "Aujourd'hui, si vous entendez ma voix, n'endurcissez pas vos cœurs." ⁸ Car si Josué leur eût donné "le repos," David ne parlerait pas après cela d'un autre jour. ⁹ Il reste donc un jour de repos réservé au peuple de Dieu. ¹⁰ Car celui qui entre "dans le repos de Dieu" se repose aussi de ses œuvres, comme Dieu s'est reposé des siennes.

¹¹ Empressons-nous donc d'entrer dans ce repos, afin qu'aucun ne tombe en donnant le même exemple de désobéissance. ¹² Car elle est vivante la parole de Dieu; elle est efficace, plus acérée qu'aucune épée à deux tran-

14. *Participants du Christ*, de sa vie, de ses grâces, de sa gloire éternelle : voilà ce qu'il s'agit de conserver ou de perdre. — D'autres traduisent le grec : *Pourvu que nous retenions fermement jusqu'à la fin notre conviction ou notre assurance première*, c'est-à-dire la confiance chrétienne que nous avions au commencement.

15. *Pendant qu'il est dit*, aussi longtemps que la voix miséricordieuse de Dieu se fait entendre à nous, que Dieu nous adresse, en quelque sorte, les paroles qui suivent.

16. La Vulgate (lisant τινός au lieu de τίνος) donne ce verset sans interrogation : *Car quelques-uns après avoir entendu la voix de Dieu, se sont révoltés, mais non pas tous ceux*, etc. : mais la forme interrogative employée aussi dans les vers. 17, 18, paraît préférable.



CHAP. IV.

1. *La promesse d'entrer dans son repos* (vers. 7-11); sans figure : la promesse du salut par la foi en J.-C. nous est adressée.

2. *Le joyeux message*, la promesse d'entrer dans le repos de Dieu, dans le ciel, figuré par la terre de Chanaan. — *Chez ceux qui*, etc. en lisant avec les meilleurs manuscrits τοῖς ἀκούσαντο. — La Vulg. a lu : τοῖς ἀκούσαντες αὐτόν : *n'étant pas mêlée avec la foi aux choses qu'ils avaient entendues*. — Au lieu du singulier τινός τινός quelques-uns lisent le pluriel : *n'étant pas unis par la foi à ceux qui entendirent*, c'est-à-dire qui reçoivent par la foi les paroles de la promesse, p. ex. Josué et Caleb (comp. *Nombr.* xiii et xiv).

3. *Nous entrerons, litt. nous entrons*, nous avons la certitude d'être admis. — *Nous les croyants* : c'est par leur incrédulité que les

die cognominatur, ut non obduretur quis ex vobis fallacia peccati. 14. Participes enim Christi effecti sumus : si tamen initium substantiæ ejus usque ad finem firmum retineamus. 15. Dum dicitur : Hodie si vocem ejus audieritis, nolite obdurare corda vestra, quemadmodum in illa exacerbatione. 16. Quidam enim audientes exacerbaverunt : sed non universi qui profecti sunt ex Ægypto per Moysen. 17. Quibus autem infensus est quadraginta annis? Nonne illis, qui peccaverunt, quorum cadavera prostrata sunt in deserto? 18. Quibus autem juravit non introire in requiem ipsius, nisi illis, qui increduli fuerunt? 19. Et videmus, quia non potuerunt introire propter incredulitatem.

deesse. 2. Etenim et nobis nuntiatum est, quemadmodum et illis : sed non profuit illis sermo auditus, non admixtus fidei ex iis, quæ audierunt. 3. Ingrediemur enim in requiem, qui credidimus : quemadmodum dixit : ^a Sicut juravi in ira mea : Si introibunt in requiem meam : et quidem operibus ab institutione mundi perfectis. 4. Dixit enim in quodam loco de die septima sic : ^b Et requievit Deus die septima ab omnibus operibus suis. 5. Et in isto rursus : Si introibunt in requiem meam.

^a Ps. 94, 11.

^b Gen. 2, 2.

6. Quoniam ergo superest introire quosdam in illam, et ii, quibus prioribus annuntiatum est, non introierunt propter incredulitatem : 7. iterum terminat diem quemdam, Hodie, in David dicendo, post tantum temporis, sicut supra dictum est : ^c Hodie si vocem ejus audieritis, nolite obdurare corda vestra. 8. Nam si eis Jesus requiem præstitisset, nunquam de alia loqueretur, posthac, die. 9. Itaque relinquitur sabbatismus populo Dei. 10. Qui enim ingressus est in requiem ejus : etiam ipse requievit ab operibus suis, sicut a suis Deus.

^c Supra 3, 7.

11. Festinemus ergo ingredi in illam requiem : ut ne in idipsum quis incidat incredulitatis exemplum. 12. Vivus est enim sermo Dei, et efficax, et penetrabilior omni

—*— CAPUT IV. —*—

Quandoquidem Judæi ob incredulitatem non introierunt in promissam requiem, et reliquum est ut alii ingrediantur, curandum est ne ea frustremur, sed credentes, in ipsam admittamur : de vivo et efficaci Dei verbo quod omnia conspicit, deque ejus infirmitate, ut nostris compateretur infirmitatibus.

TIMEAMUS ergo ne forte relicta pollicitatione introeundi in requiem ejus, existimetur aliquis ex vobis

Israëlites dont parle le Psalmiste ont été exclus de la promesse. La foi — évidemment la foi qui agit — est donc la condition et le titre de notre entrée dans ce repos dont la terre de Chanaan était la figure. Que le Psalmiste ait eu en vue ce repos du ciel, l'Apôtre va le prouver en commentant le texte sacré. 4-5. *Quelleque part* : les lecteurs savaient où (Gen. ii, 2). — *Et ici*, dans le passage du Ps. xcv. (94) que nous venons de rapporter (vers. 3). Paul laisse au lecteur à tirer la conclusion : dans ces deux passages, il est également question du *repos de Dieu*, par conséquent d'un *repos qui dure toujours*, qui vous est offert et que vous devez mériter par la foi (vers. 6 sv.). 7. *Dans David*, soit dans le livre des Psaumes, dont David est le principal auteur, soit plutôt par l'organe de David auteur de ce

Psaume. — *Longtemps après* l'entrée des Hébreux en Chanaan. 8. *Le repos véritable*, supérieur, le *repos de Dieu*. 9-10. *Un jour de repos* (litt. *un repos de sabbat*), semblable au repos de Dieu après la création, où le chrétien se reposera de ses *affaires*, c'est-à-dire de ses travaux, de ses combats et de ses souffrances. Comp. *Apoç.* xiv, 13. 11. *Ne tombe*, ne périsse ainsi que les Israélites incrédules dans le désert. Voy. iii, 17, *Vulg.*, *ne tombe dans le même exemple*, etc. 12. *La parole de Dieu, non pas le Verbe*, dont il n'a pas été question jusqu'ici; mais d'une manière générale les paroles de promesse et de menace; en particulier la menace prononcée contre les incrédules dans

chants; elle pénètre jusqu'à la suture de l'âme et de l'esprit, jusque dans les jointures et dans les moelles; elle juge les sentiments et les pensées du cœur.

¹³ Nulle créature n'est cachée devant Dieu, mais tout est à nu et à découvert aux yeux de celui à qui nous devons rendre compte.

DEUXIÈME SECTION. — Supériorité de la fonction du Fils
[IV, 14 — X, 18].

I. — JÉSUS-CHRIST LE FILS DE DIEU EST PONTIFE SUIVANT
L'ORDRE DE MELCHISÉDECH [IV, 14 — VI, 20].

1° — CHAP. IV, 14—V, 10. — Preuve de cette affirmation. Courte introduction [vers. 14—16]. Les deux conditions requises dans le grand prêtre : la vocation divine, la similitude de nature [V, 1—4]. Elles sont réalisées en Jésus-Christ [5—10].

Ch. IV. ¹⁴



Insi, puisque nous avons en Jésus, le Fils de Dieu, un grand prêtre excellent qui a traversé les cieus, demeurons fermes dans la profession de notre foi. ¹⁵ Car nous n'avons pas un grand prêtre qui ne puisse pas compatir à nos faiblesses; au contraire, puisqu'il a été comme nous tenté en toutes choses, hormis le péché. ¹⁶ Approchons-nous donc avec assurance du trône de la grâce, afin d'obtenir miséricorde et de trouver grâce, pour être secourus en temps opportun.

Chap. V.

¹ En effet, tout grand prêtre, pris d'entre les hommes, est établi pour les hommes en vue de leurs rapports avec Dieu, afin d'offrir des oblations

et des sacrifices pour les péchés. ² Il est capable d'user d'indulgence envers les ignorants et les égarés, puisqu'il est lui-même entouré de faiblesse. ³ Et c'est à cause de cette faiblesse qu'il doit offrir pour lui-même, comme pour le peuple, des sacrifices pour les péchés. ⁴ Et nul ne s'attribue à soi-même cette dignité; mais on y est appelé de Dieu, comme le fut Aaron. ⁵ Ainsi le Christ ne s'est pas non plus arrogé la gloire d'être grand prêtre, mais l'a reçue de celui qui lui a dit : " Tu es mon Fils, je t'ai engendré aujourd'hui; " ⁶ comme il dit encore dans un autre endroit : " Tu es prêtre pour toujours selon l'ordre de Melchisédech. " ⁷ C'est lui qui, dans les jours

le Psaume xcvi (94). Voy. iii, 11, 18, 19; iv, 3. Cette menace s'accomplirait infailliblement; car la parole de Dieu est *vivante*, toujours en vigueur; elle est *efficace*, c'est-à-dire active *ἐνεργής*; (le codex B et S. Jér. *ἐνεργής*, manifeste), ayant son accomplissement (*Is.* lv, 10 sv.). — *Épée* : cette comparaison n'a pas pour but de restreindre la signification de la parole de Dieu exclusivement ni même principalement à la parole qui juge et châtie les pécheurs, les transperçant en quelque sorte comme un glaive (*Sag.* xviii, 15 sv.; *Apoc.* 1, 18); par cette image l'Apôtre veut dépeindre au vif l'efficacité pénétrante de la parole divine quelle qu'elle soit. — *L'âme et l'esprit* ne sont pas deux substances distinctes dans l'homme. Le premier de ces mots s'applique aux facultés sensibles de

l'âme humaine, en tant qu'elle anime le corps, en reçoit des impressions, etc.; le second désigne l'âme en tant que principe pensant et voulant. Comp. I *Thess.* v, 23. — *Leurs jointures*, etc. : image empruntée à la structure du corps, pour désigner les parties les plus intimes, les plus secrètes de l'âme et de l'esprit. — *Elle juge*, etc. : par conséquent aussi l'incrédulité cachée dans le cœur (*Jean*, xii, 48). C'est l'un des attributs les plus caractéristiques de Dieu, et qui lui appartient en propre " de scruter les reins et les cœurs " *Apoc.* ii, 23. Comp. *Rom.* viii, 27, etc.

14. Ainsi rattache ce qui suit à ii, 17 et iii, 1. — *Traversé les cieus* : les grands prêtres hébreux traversaient le temple terrestre pour arriver au Saint des saints, au pied de

gladio ancipiti : et pertingens usque ad divisionem animæ ac spiritus, compagum quoque ac medullarum, et discretor cogitationum et intentionum cordis. 13. ^aEt non est ulla creatura invisibilis in conspectu ejus: omnia autem nuda et aperta sunt oculis ejus, ad quem nobis sermo.

14. Habentes ergo pontificem magnum, qui penetravit cœlos, Jesum Filium Dei : teneamus confessionem. 15. Non enim habemus pontificem, qui non possit compati infirmitatibus nostris : tentatum autem per omnia pro similitudine absque peccato. 16. Adeamus ergo cum fiducia ad thronum gratiæ : ut misericordiam consequamur, et gratiam inveniamus in auxilio opportuno.

—————

—*— CAPUT V. —*—

Christus debito ordine factus noster pontifex, precesque Patri offerens, exauditus est : et discens ex iis quæ passus est obe-

dientiam, factus est obtemperantibus causa salutis æternæ : sed reconditorum de ipso mysteriorum capaces non erant ii ad quos hic scribebat Apostolus.



MNIS namque pontifex ex hominibus assumptus, pro hominibus constituitur in iis, quæ sunt ad Deum, ut offerat dona, et sacrificia pro peccatis : 2. qui condolere possit iis, qui ignorant, et errant : quoniam et ipse circumdatus est infirmitate : 3. et propterea debet, quemadmodum pro populo, ita etiam et pro semetipso offerre pro peccatis. 4. ^aNec quisquam sumit sibi honorem, sed qui vocatur a Deo, tamquam Aaron. 5. Sic et Christus non semetipsum clarificavit ut pontifex fieret : sed qui locutus est ad eum : ^bFilius meus es tu, ego hodie genui te. 6. Quemadmodum et in alio loco dicit : ^cTu es sacerdos in æternum secundum ordinem Melchisedech. 7. Qui in diebus carnis suæ preces,

^a Exod. 28, 1. 2 Par. 26, 18.

^b Ps. 2, 7.

^c Ps. 109, 4.

l'arche, symbole de la présence de Dieu : Jésus, notre pontife, a traversé les cieux pour arriver jusqu'à Dieu même et s'asseoir à sa droite (comp. vii, 28; ix, 7 sv.).

16. *Trône de la grâce* : probablement allusion au propitiatoire (couverture de l'arche) de l'ancienne alliance, trône d'où Dieu rendait ses oracles. Le grand prêtre, représentant de toute la nation, s'en approchait une fois chaque année pour offrir un sacrifice en expiation des péchés du peuple. *Le trône de la grâce*, ce serait suivant les uns Dieu le Père, auprès duquel J.-C., prêtre de la loi nouvelle, nous sert de médiateur, faisant valoir pour nous les mérites de son intercession et de son sacrifice ; mais la plupart des interprètes pensent que cette expression désigne J.-C. lui-même, fils de Dieu et dispensateur des grâces qu'il nous a méritées. — *En temps opportun* ; litt. *pour un secours opportun*, qui nous arrive quand nous en avons besoin ; ou bien : en un temps où il est possible encore d'être secouru.

CHAP. V.

1. *En effet*, relie ce qui suit à iv, 15. — *Tout grand prêtre* doit appartenir à l'humanité et en même temps être élevé au-dessus d'elle, afin que, comme médiateur, il rétablisse l'union entre Dieu et l'homme, brisée par le péché : c'est la première condi-

tion du pontificat ; voyez la deuxième vers. 4.

4. *Aaron* : voy. *Exod.* xxviii, 1 ; *Comp.* xxiv, 4 sv. ; *Lév.* viii, 1 ; *Nomb.* iii, 10.

5. *La gloire* : ce mot se trouve souvent dans S. Jean (comp. viii, 54) pour signifier la glorification de J.-C. auprès de son Père après sa résurrection et son ascension, glorification qui inaugura tout à la fois son règne et son pontificat. Dans sa vie terrestre, c'était la victime chargée des iniquités du monde, l'Agneau de Dieu immolé pour le péché. Dans la gloire du ciel, il est le grand prêtre perpétuel qui représente son peuple, les fidèles, auprès de son Père. — *Aujourd'hui* (citation du *Ps.* ii, 7), au jour de l'éternité. Il s'agit en effet au sens littéral de la filiation divine du Messie. Mais la filiation divine étant l'origine et le titre de son sacerdoce, S. Paul a pu légitimement entendre cet *aujourd'hui* soit du jour de l'Incarnation du Fils de Dieu, soit du jour de sa Résurrection (*Act.* xiii, 33), quand le Père, en présence du monde entier, proclama de fait le Christ, l'Homme-Dieu, son Fils et le Roi de l'univers. La gloire dont Jésus-Christ fut alors revêtu, récompense de son sacrifice sur la croix (vii, 28; ix, 12; x, 12; xii, 2; *Phil.* ii, 9 sv.), a été la manifestation indirecte, mais certaine, et le fruit de son sacerdoce.

6. *Melchisedech* : citation du *Ps.* cx (109), 4. Voy. l'explication au chap. vii.

de sa chair, ayant présenté avec de grands cris et avec larmes des prières et des supplications à celui qui pouvait le sauver de la mort, et ayant été exaucé pour sa piété, ⁸a appris, tout Fils qu'il est, l'obéissance par les cho-

ses qu'il a souffertes, ⁹et qui, après avoir été élevé à la perfection, est devenu pour tous ceux qui lui obéissent l'auteur d'un salut éternel, ¹⁰Dieu l'ayant déclaré "grand prêtre selon l'ordre de Melchisédech."

2° — CHAP. V, 11—VI, 20. — Avertissement pour préparer les auditeurs à comprendre ces grandes vérités. Leur lenteur à comprendre et leur imperfection [vers. 11—14]. Danger de perte irrémédiable auquel ils seraient exposés s'ils se négligent [VI, 1—8]. Encouragement par le souvenir de leurs œuvres passées [9—12], et surtout par le motif de la fidélité de Dieu démontrée dans l'histoire d'Abraham [13—20].

Chap. V.¹¹



Ous avons à ce sujet, beaucoup de choses à dire, et des choses difficiles à expliquer, parce que vous êtes devenus lents à comprendre. ¹²Vous, en effet, qui depuis longtemps devriez être des maîtres, vous avez encore besoin qu'on vous enseigne les premiers éléments des oracles de Dieu, et vous en êtes venus à avoir besoin de lait, plutôt que d'une nourriture solide. ¹³Quiconque en est encore au lait, n'a pas l'expérience de la parole de justice; car c'est un enfant. ¹⁴Mais la nourriture solide est pour les hommes faits,

pour ceux dont le sens est exercé par la pratique à discerner ce qui est bien de ce qui est mal.

¹C'est pourquoi, laissant là les premiers éléments de la doctrine du Christ, élevons-nous à l'enseignement parfait, sans poser de nouveau les principes fondamentaux du renoncement aux œuvres mortes, de la foi en Dieu, ²des baptêmes, de l'imposition des mains, de la résurrection des morts et du jugement éternel. ³C'est ce que nous allons faire, si Dieu le permet.

⁴Car il est impossible que ceux qui ont été une fois éclairés, qui ont goûté

7. *De sa chair*, de sa vie passible et mortelle. — *Présenté* : c'est l'expression consacrée pour l'action du prêtre offrant à Dieu un sacrifice. — *Des supplications*, etc. : allusion à la prière du Sauveur dans son délaissement sur la croix, ou plus probablement à sa prière et à son agonie dans le jardin de Gethsémani. Comp. aussi *Ps.* xxii, (21), 25. — *Le sauver* de l'empire, des liens de la mort, en le ressuscitant. — *Pour sa piété* (ἀπὸ τῆς εὐλαβείας), sa soumission respectueuse à la volonté du Père céleste (*Matth.* xxvi, 42). La préposition ἀπὸ peut fort bien recevoir le sens de *pour*, à cause de. Comp. *Matth.* xiii, 44; xviii, 7; *Jean*, xxi, 6; *Act.* xxii, 11. — On peut aussi laisser à la préposition sa signification ordinaire et prendre εὐλαβεία dans le sens de crainte, frayeur (comp. xii, 28 et dans la version des LXX, *Jos.* xxii, 24; *Prov.* xxviii, 14). Sens : *ayant été exaucé et délivré des angoisses qui l'étreignaient* (*Matth.* xxvi, 37 sv.) quand un ange vint le fortifier (*Luc.* xxii, 43).

8. *Fils*; la Vulg. ajoute de Dieu. — *Appris* pratiquement, pratiqué, l'obéissance.

9. *Élevé à la perfection*, litt. *achevé*, consommé. Par son obéissance, le Christ fut, quant à sa nature humaine, rendu parfait; il atteignit le but pour lequel l'homme en général avait été créé de Dieu à l'origine (ii, 10). D'autres traduisent, *consummé*, *exalté*, dans la gloire, après son ascension.

10. Ce verset introduit le développement qui commence au chapitre vi, 20; vii, 1 sv. Les versets v, 11; vi, 19 forment une digression, mais qui se rattache étroitement au but poursuivi par l'Apôtre.

11. *Nous avons à dire* : il les dira chapitre vii, sv. — *Devenus*, sans doute par suite de votre excessif attachement à la loi mosaïque.

12. *Depuis longtemps*, litt. *en raison du temps* depuis lequel vous êtes chrétiens. — *Lait* : comp. I *Cor.* iii, 2.

13. *La parole de justice*, c.-à-d. des points les plus élevés de la doctrine chrétienne, (la *sagesse* de I *Cor.* ii, 6 sv.), par exemple, le sacerdoce de J.-C. selon l'ordre de Melchisédech.

supplicationesque ad eum, qui possit illum salvum facere a morte, cum clamore valido, et lacrymis offerens, exauditus est pro sua reverentia : 8. et quidem cum esset Filius Dei, didicit ex iis, quæ passus est, obedientiam : 9. et consummatus, factus est omnibus obtemperantibus sibi, causa salutis æternæ, 10. appellatus a Deo Pontifex juxta ordinem Melchisedech.

11. De quo nobis grandis sermo, et ininterpretabilis ad dicendum : quoniam imbecilles facti estis ad audiendum. 12. Etenim cum debere-tis magistri esse propter tempus : rursus indigetis, ut vos doceamini quæ sint elementa exordii sermonum Dei : et facti estis quibus lacte opus sit, non solido cibo. 13. Omnis enim, qui lactis est particeps, expertus est sermonis justitiæ : parvulus enim est. 14. Perfectorum autem est solidus cibus : eorum, qui pro consuetudine exercitatos habent sensus ad discretionem boni ac mali.

14. *Le sens, τὰ κισθητήρια*, les organes des sens; ici *les facultés spirituelles*, le jugement. Comp. I *Jean*, v, 20; *Luc*, xxiv, 45; I *Cor.* ii, 14. — *Le bien du mal*, ici, le vrai du faux.

CHAP. VI.

1-2. *C'est pourquoi* : puisque chrétiens depuis si longtemps, vous devez être, non des enfants, mais des maîtres, *élevons-nous*, vous et moi, à *l'enseignement parfait*, litt. à *la perfection*, exposons ce qui convient aux parfaits, les points les plus élevés de la doctrine évangélique, *sans revenir aux premières assises de l'édifice*, aux premiers éléments, qui sont, entre autres, *la doctrine du renoncement aux œuvres mortes*, au péché, qui donne la mort à l'âme (Comp. ix, 13 sv.), *de la foi en Dieu*, non spéculative, mais accompagnée d'amour, *des baptêmes*, ablutions juives, baptême de Jean-Baptiste et baptême chrétien, *de l'imposition des mains*, c'est-à-dire du sacrement de confirmation qui, à l'origine, suivait immédiatement le baptême, *de la résurrection des morts* à la fin du monde *et du jugement éternel*, qui prononcera des arrêts pour l'éternité. Dans toute cette doctrine, objet ordinaire de l'enseignement donné aux néophytes, il n'est question ni de l'expiation des péchés par le sacrifice de

—*— CAPUT VI. —*—

Non intendit de primis fidei initiis tractare, quandoquidem rebaptizari nequeunt qui post susceptum baptismum, rursum in peccata relabuntur, imo timenda illis est æterna maledictio : consolando autem Hebræos hortatur ut Abrahæ longanimitatem imitantes, reddant se participes eorum quæ jurejurando promisit illi Deus.



UAPROPTER intermittentes inchoationis Christi sermonem, ad perfectiora feramur, non rursus jacentes fundamentum pœnitentiæ ab operibus mortuis, et fidei ad Deum, 2. baptismatum doctrinæ, impositionis quoque manuum, ac resurrectionis mortuorum, et judicii æterni. 3. Et hoc faciemus, siquidem permiserit Deus.

4. "Impossible est enim eos, qui semel sunt illuminati, gustaverunt etiam donum cœlestis, et participes facti sunt Spiritus sancti, 5. gustaverunt nihilominus bonum Dei ver-

² Matth. 12, 45. Infr. 10, 26. 2 Petr. 2, 20.

J.-C., ni de la régénération et de la sanctification du pécheur par le Saint-Esprit, ni de ses progrès dans la communion intime et vivante avec Dieu, etc.

3. L'Apôtre exposerà en effet ces points plus élevés de la doctrine chrétienne au chapitre suivant, après la digression des versets 4-20.

4. *Eclairés*, soit sur la doctrine chrétienne par les instructions du catéchuménat préparatoires au baptême; soit d'une manière plus générale par la lumière de la foi et de la grâce qui nous a incorporés à J.-C. la véritable lumière du monde (comp. *Jean*, i, 4, 5; viii, 12; II *Tim.* i, 10). Dans notre épître même (x, 32), devenir chrétien, c'est passer des ténèbres à la lumière. C'est plus tard seulement, par une métonymie toute naturelle, que le Baptême a été appelé *φωτισμός*, *illumination*. — A la grâce de la foi s'est ajoutée l'expérience personnelle de ses bienfaits. *Ils ont goûté le don cœlestis*, plus probablement *Jésus-Christ lui-même*, (*Jean*, iv, 10; *Rom.* v, 15; viii, 32) vivant dans le justifié; et par lui, toute grâce, y comprise la Sainte Eucharistie. — *Au Saint-Esprit* et à ses dons, par l'imposition des mains (vers. 2), c'est-à-dire le sacrement de Confirmation.

le don céleste, qui ont eu part au Saint-Esprit, ⁵qui ont goûté la bonne parole de Dieu et les œuvres merveilleuses du siècle à venir, ⁶et qui sont tombés, soient encore renouvelés et amenés à la pénitence, eux qui pour leur part crucifient de nouveau le Fils de Dieu et le livrent à l'ignominie. ⁷Lorsqu'une terre, abreuvée par la pluie qui tombe souvent sur elle, produit une herbe utile à ceux pour qui on la cultive, elle a part à la bénédiction de Dieu; ⁸mais, si elle ne produit que des épines et des chardons, elle est réprouvée, près d'être maudite, et l'on finit par y mettre le feu.

⁹Cependant, bien-aimés, quoique nous parlions ainsi, nous croyons fermement, pour ce qui vous concerne, à des choses meilleures, auxquelles est attaché le salut. ¹⁰Car Dieu n'est pas injuste pour oublier vos œuvres et la charité que vous avez montrée pour son nom, ayant servi les saints et les servant encore. ¹¹Nous désirons que chacun de vous fasse paraître le même zèle à conserver votre espérance pleine et entière jusqu'à la fin, ¹²en sorte que vous ne vous relâchiez point, mais que vous imitiez ceux qui,

par la foi et la persévérance, héritent des promesses.

¹³Lorsque Dieu fit la promesse à Abraham, ne pouvant jurer par un plus grand que lui, il jura par lui-même, ¹⁴et dit : "Où, je te bénirai et je multiplierai ta postérité." ¹⁵Et ce fut ainsi que ce patriarche, ayant persévéré entra en possession de la promesse. ¹⁶En effet, les hommes jurent par celui qui est plus grand qu'eux, et le serment, servant de garantie, met fin à tous leurs différends. ¹⁷C'est pourquoi Dieu, voulant montrer avec plus d'évidence l'immuabilité de son dessein aux héritiers de la promesse, fit intervenir le serment, ¹⁸afin que, par deux choses immuables, dans lesquelles il est impossible que Dieu nous trompe, nous soyons, nous qui avons cherché *en lui* un refuge, puissamment encouragés à tenir ferme l'espérance qui nous est proposée. ¹⁹Nous la gardons comme une ancre de l'âme, sûre et solide, cette espérance qui pénètre jusqu'au delà du voile, ²⁰dans le sanctuaire où Jésus est entré pour nous comme précurseur, ayant été fait "grand prêtre pour toujours selon l'ordre de Melchisédech."

5. *La bonne parole*, l'Évangile avec ses promesses et ses consolations (comp. *Zach.* i, 13). — *Les œuvres merveilleuses* qu'ils ont vues ou opérées eux-mêmes par les dons extraordinaires du Saint-Esprit, *du siècle à venir*, du temps du Messie, qui embrasse le présent et l'avenir (ii, 5).

6. *Pour leur part ou pour leur malheur*. — *A l'ignominie* du supplice de la croix. — *Il est impossible* que ces chrétiens tombés par l'apostasie volontaire soient renouvelés : d'après l'interprétation assez générale il s'agit d'une impossibilité morale, dans le sens de grande difficulté. Peut-être pourtant pourrait-on laisser à ce mot le sens absolu qu'il a toujours dans notre épître (vi, 18; x, 4; xi, 6). Il s'agit ici de l'endurcissement volontaire vis-à-vis de la vérité connue, par conséquent du péché contre l'Esprit-Saint dont le Sauveur dit qu'il ne sera remis ni en ce monde ni en l'autre (*Matth.* xii, 31 sv.), parce que ce péché étant dû à une perversion de l'esprit et à une obstination de la volonté a pour conséquence le défaut des dispositions requises pour obtenir le pardon. Du reste l'apôtre ne dénie pas à Dieu le

pouvoir de fléchir par des grâces extraordinaires même ces volontés rebelles tout en respectant leur liberté. C'est pour les ministres de l'Évangile, et avec les moyens ordinaires de conversion, qu'il affirme l'impossibilité de renouveler (*ἀνακαινίζειν*, à l'actif), en les ramenant à de meilleurs sentiments (*εἰς μετνοίαν*), les chrétiens dont il parle. Notre texte ne pose donc pas non plus de limites au pouvoir qu'a l'Église de remettre les péchés, ce pouvoir ayant pour condition un véritable repentir dans le pécheur (comp. x, 26).

Plusieurs Pères : il est impossible qu'ils soient renouvelés par un second Baptême, représentation mystique de la mort et de la résurrection de J.-C. (*Rom.* vi, 4 sv.). Mais il s'agit ici d'un renouvellement qui dispose à la pénitence, ce qui ne convient guère au Baptême. De plus on ne voit pas bien comment le Baptême livre à l'ignominie le Fils de Dieu.

7. Confirmation de ce qui précède par une comparaison. *A ceux pour qui* (Vulg. *par qui*) elle est cultivée. — Elle a part de plus en plus, etc.

bum, virtutesque sæculi venturi, 6. et prolapsi sunt; rursus renovari ad pœnitentiam, rursus crucifigentes sibimetipsis Filium Dei, et ostentui habentes. 7. Terra enim sæpe venientem super se bibens imbrem, et generans herbam opportunam illis, a quibus colitur : accipit benedictionem a Deo. 8. Proferens autem spinas, ac tribulos, reproba est, et maledicto proxima : cujus consummatio in combustionem.

9. Confidimus autem de vobis dilectissimis meliora, et viciniore salutis : tametsi ita loquimur. 10. Non enim injustus Deus, ut obliviscatur operis vestri, et dilectionis, quam ostendistis in nomine ipsius, qui ministrastis sanctis, et ministratis. 11. Cupimus autem unumquemque vestrum eandem ostentare sollicitudinem ad expletionem spei usque in finem : 12. ut non segnes efficiamini, verum imitatores eorum, qui fide, et patientia hereditabunt promissiones.

13. Abrahæ namque promittens Deus, quoniam neminem habuit, per quem juraret, majorem, juravit per semetipsum, 14. dicens : ⁶ Nisi benedicens benedicam te, et multiplicans multiplicabo te. 15. Et sic longanimiter ferens, adeptus est re-promissionem. 16. Homines enim per majorem sui jurant : et omnino controversiæ eorum finis, ad confirmationem, est juramentum. 17. In quo abundantius volens Deus ostendere pollicitationis heredibus immobilitatem consilii sui, interposuit jusjurandum : 18. ut per duas res immobiles, quibus impossibile est mentiri Deum, fortissimum solatium habeamus, qui confugimus ad tenendam propositam spem, 19. quam sicut anchoram habemus animæ tutam ac firmam, et incedentem usque ad interiora velaminis, 20. ubi præcursor pro nobis introivit Jesus, secundum ordinem Melchisedech pontifex factus in æternum.

⁶ Gen. 22, 17.

9. *A des choses meilleures* (τὰ κρείττονα avec l'art.); nous sommes convaincus que vous êtes dans ces dispositions plus excellentes, qui vous feront persévérer, etc. — *Auxquelles est attaché le salut*; litt. près du salut, y attendant, correspond à près d'être maudite (vers. 8).

10. *Pour son nom*, pour Dieu lui-même, en secourant vos frères, les chrétiens, qui sont ses enfants.

11. *Jusqu'à la fin*, jusqu'au terme où l'espérance fera place à la possession.

12. *Ceux* : Abraham et tous les croyants; selon la Vulgate, les croyants seulement, les fidèles; d'où le futur, *hériteront*.

13-15. Dans le sens figuré *la promesse faite à Abraham* (Gen. xxii, 17; comp. xii 7; xvii, 5 sv.) a pour objet, suivant l'interprétation authentique de l'Apôtre (Rom. ix, 6 sv.; Gal. iii, 16; iv, 22 sv.), le salut donné au monde par J.-C., et la multiplication de sa postérité spirituelle. Le saint patriarche ayant, par sa foi persévérante, obtenu l'effet de cette promesse, l'auteur le propose en exemple aux chrétiens.

16. *Par celui*, Dieu.

17. *Son dessein de bénir Abraham* et de faire sortir de sa race le salut du monde, le Messie. — *Aux héritiers de la promesse*, ceux qui incorporés au Christ par la foi et

la grâce sont sa véritable postérité (Gal. iii, 29).

18. *Deux choses immuables*, la promesse et le serment. — *Un refuge* au sein de l'Eglise chrétienne contre les orages et les misères de la vie. — *A tenir ferme*, à nous attacher par la foi au salut promis, objet de notre espérance (comp. Rom. viii, 24; Col. i, 5).

D'autres : ... nous ayons une puissante consolation dans les souffrances de cette vie, nous qui nous sommes hâtés de saisir, par la foi chrétienne, le salut promis, objet de notre espérance.

19. *Une ancre*, symbole de l'espérance chez les anciens. — *Du voile placé à l'entrée du saint des saints* (Exod. xxxvi, 31 sv.), qui était la figure du ciel (ix, 23 sv.). Ainsi l'ancre de l'espérance chrétienne, au lieu de descendre au fond de la mer, va se fixer en Dieu, dans le ciel même; et tandis que le vaisseau retenu sur ses ancres, est condamné au repos, l'âme chrétienne reçoit de l'espérance même qui l'affermir une puissante impulsion dans sa course vers la patrie céleste.

20. *Pour nous* y introduire à sa suite (Jean, xiv, 2, 3; Hébr. ix, 24). — *Melchisedech* : ces derniers mots ramènent à la pensée de v, 6-10, que l'auteur va maintenant développer.

II. — SUPÉRIORITÉ DU SACERDOCE SELON L'ORDRE DE MELCHISÉDECH SUR LE SACERDOCE LÉVITIQUE [VII, 1—X, 18].

A. — LES PERSONNES : MELCHISÉDECH ET JÉSUS-CHRIST.

1°—CHAP. VII, 1—19. — La réalité du sacerdoce de Jésus-Christ [vers. 1—3].

Melchisédech, simple figure de Jésus-Christ, est supérieur à Abraham [4—6^a], par conséquent aux prêtres lévites [6^b—10], dont le sacerdoce est impuissant et temporaire, tandis que celui de Jésus-Christ est éternel [11—19].

Ch. VII.

CE Melchisédech, roi de Salem, prêtre du Dieu très haut, — qui alla au devant d'Abraham lorsqu'il revenait de la défaite des rois, qui le bénit, ²et à qui Abraham donna la dîme de tout *le butin*, — qui est d'abord, selon la signification de son nom, roi de justice, ensuite roi de Salem, c'est-à-dire, roi de paix, — ³qui est sans père, sans mère, sans aïeux, qui n'a ni commencement de jours, ni fin de vie, — et qui est fait ainsi semblable au Fils de Dieu : *Melchisédech* demeure prêtre à perpétuité.

⁴Considérez combien est grand celui auquel Abraham, le patriarche, donna une dîme sur ce qu'il y avait de meilleur. ⁵Ceux des fils de Lévi qui obtiennent le sacerdoce ont, d'après la Loi, l'ordre de lever la dîme sur le peuple, c'est-à-dire sur leurs frères, qui cependant sont issus des reins d'Abraham; ⁶et lui, qui ne tirait pas d'eux

son origine, il a levé la dîme sur Abraham, et il a béni celui qui avait les promesses! ⁷Or, sans contredit, c'est l'inférieur qui est béni par le supérieur. ⁸En outre, ici, ce sont des hommes mortels qui perçoivent les dîmes; mais là, c'est un homme dont il est attesté qu'il est vivant. ⁹Et Lévi même, qui perçoit la dîme, l'a payée, pour ainsi dire, par Abraham; ¹⁰car il était encore dans les reins de son père, lorsque Melchisédech alla au devant de ce patriarche.

¹¹Si donc la perfection avait pu être réalisée par le sacerdoce lévitique, — car c'est sur lui que repose la loi donnée au peuple, — qu'était-il encore besoin qu'il parût un autre prêtre "selon l'ordre de Melchisédech," et non selon l'ordre d'Aaron? ¹²Car, le sacerdoce étant changé, la Loi l'est aussi nécessairement. ¹³*Et le sacerdoce a été changé en effet*; car celui de qui ces paroles sont dites

CHAP. VII.

Ce chapitre renferme l'explication des paroles du Ps. cx (109) citées plus haut : "Tu es prêtre pour toujours, selon l'ordre de Melchisédech." L'auteur suit pas à pas l'histoire de Melchisédech telle qu'elle est racontée dans la Genèse (ch. xiv). Là, ce personnage entre brusquement en scène; le livre sacré, qui nous donne si minutieusement la généalogie des patriarches, ne nous dit pas quel est son père, quelle est sa mère, quels sont ses ancêtres; rien de sa naissance, rien non plus de sa mort : c'est un être mystérieux qui apparaît tout à coup dans l'histoire, et disparaît sans laisser de trace. Son

nom même est significatif : il s'appelle Melchisédech, c'est-à-dire, *roi de justice*; il est *roi de Salem*, c'est-à-dire *de la paix*; de plus, il est prêtre, et prêtre du vrai Dieu, qu'Abraham adorait, dans un temps où l'idolâtrie régnait partout. Enfin, il est dit de lui qu'il bénit Abraham et qu'il en reçut la dîme, ce qui le met au-dessus du grand ancêtre du peuple choisi, et par conséquent d'Aaron et du sacerdoce lévitique. En tout cela, l'auteur va nous le montrer, il est la figure de Jésus-Christ.

1. *Roi chananéen de Salem.*

2. D'après une antique tradition, suivie par S. Jérôme (*Quaest. in Gen. M. xx, 989*) la future Jérusalem. Comp. *Ps. lxxvi, (75)*,

—*— CAPUT VII. —*—

Cum Melchisedech sacerdotium, ex decimarum acceptatione et benedictione Leviticum excelleret, Christi sacerdotium necessitate quadam secundum ordinem Melchisedech in perpetuum institutum, ac juramento firmatum præcellit Leviticum, et ipsum una cum lege evacuat.



LIC enim Melchisedech, rex Salem, sacerdos Dei summi, qui obviavit Abraham regresso a cæde regum, et benedixit ei : 2. cui et decimas omnium divisit Abraham : primum quidem qui interpretatur rex justitiæ : deinde autem et rex Salem, quod est, rex pacis, 3. sine patre, sine matre, sine genealogia, neque initium dierum, neque finem vitæ habens, assimilatus autem Filio Dei, manet sacerdos in perpetuum.

4. Intuemini autem quantum sit hic, cui et decimas dedit de præcipuis Abraham patriarcha. 5. Et quidem de filiis Levi sacerdotium acci-

pientes, ⁶mandatum habent decimas sumere a populo secundum legem, id est, a fratribus suis : quamquam et ipsi exierint de lumbis Abraham. 6. Cujus autem generatio non annumeratur in eis, decimas sumpsit ab Abraham, et hunc, qui habebat repromissiones, benedixit. 7. Sine ulla autem contradictione, quod minus est, a meliore benedicitur. 8. Et hic quidem, decimas morientes homines accipiunt : ibi autem contestatur, quia vivit. 9. Et (ut ita dictum sit) per Abraham, et Levi, qui decimas accepit, decimatus est : 10. adhuc enim in lumbis patris erat, quando obviavit ei Melchisedech.

11. Si ergo consummatio per sacerdotium Leviticum erat (populus enim sub ipso legem accepit) quid adhuc necessarium fuit secundum ordinem Melchisedech, alium surgere sacerdotem, et non secundum ordinem Aaron dici? 12. Translato enim sacerdotio, necesse est ut et legis translatio fiat. 13. In quo enim

⁶ Deut, 18.
3. Jos. 14.4.

3 hébr., qui donne à Jérusalem le nom de Salem. Dans un autre de ses écrits (*Epist. ad Evangelium*, M. xxii, 680) S. Jérôme identifie cette ville avec le Salem actuel, près d'Aïnon (*Jean*, iii, 23) à 8 milles romains de Bethschéan (auj. *Beisan*), autrefois Scythopolis. Le raisonnement de l'Apôtre est indépendant de la solution donnée à cette question de Géographie; il se fonde sur la dignité royale de Melchisédech et sur la signification du nom de Salem, siège de sa royauté.

3. *Qui est fait*, présenté dans la sainte Ecriture, comme semblable, sous tous ces rapports, au Fils de Dieu, lequel est sans père, comme homme; sans mère, comme Dieu; sans généalogie comme grand prêtre ne descendant pas de la tribu de Lévi, encore moins d'Aaron; roi de justice et de paix (*Ps.* lxxii (71), 2; *Is.* ix, 6; *Jér.* xxxiii, 15); sans commencement ni fin de vie, comme Dieu. — *A perpétuité*, l'Ecriture ne disant rien ni de sa mort, ni de son successeur.

4. *Le patriarche*, avec emphase : le père du peuple choisi de Dieu!

5-6. *Ceux de la tribu de Lévi* qui, descendant de la famille d'Aaron, obtiennent, etc. Sens : le privilège de la dîme, accordé par

la loi aux Lévites et aux prêtres, montre l'excellence du sacerdoce lévitique; mais combien est plus élevé le sacerdoce de Melchisédech, qui leva la dîme, etc. C'est bien lui-même qui réclamait la dîme, comme une reconnaissance de son souverain domaine, et il était censé la donner à ses prêtres pour leur entretien (*Lév.* xxvii, 30).

8. *Ici*, dans le sacerdoce lévitique; là, dans le cas de Melchisédech, déclaré vivant, soit par le silence de l'Ecriture sur sa mort, soit par le témoignage plus direct du Psalmiste : "Tu es prêtre selon l'ordre (à la manière) de Melchisédech pour toujours."

9-10. *Lévi*, le père et le représentant du sacerdoce mosaïque. — *De son père*, de son aïeul Abraham. Conclusion : le sacerdoce lévitique est donc inférieur à celui de Melchisédech, et par suite à celui de J.-C.

11. *La perfection intérieure* de l'homme, savoir le pardon de ses péchés et son union avec Dieu, la justification. — *Qu'il parût*, que fût annoncé par le Psalmiste, un prêtre d'une autre sorte, etc.

12. *Car* : c'est chose grave qu'un changement de sacerdoce, car, etc.

13-14. *Car* : ce changement de sacerdoce a eu lieu; car J.-C., auquel se rapportent les

appartient à une autre tribu, dont aucun membre n'a fait le service de l'autel : ¹⁴il est notoire en effet que notre Seigneur est sorti de Juda, tribu à laquelle Moïse n'a point attribué le sacerdoce. ¹⁵Ce changement devient plus évident encore, quand on voit s'élever un autre prêtre à la ressemblance de Melchisédech, ¹⁶institué, non d'après la loi d'une ordonnance charnelle, mais selon la puissance

d'une vie qui ne finit point ; ¹⁷car voici le témoignage qui lui est rendu : " Tu es prêtre pour toujours selon l'ordre de Melchisédech. "

¹⁸Ainsi, il y a abrogation d'une ordonnance antérieure, à cause de son impuissance et de son inutilité, — ¹⁹car la Loi n'a rien amené à la perfection, — et introduction d'une meilleure espérance, par laquelle nous nous approchons de Dieu.

20—CHAP. VII, 20—28. — Autres prérogatives du sacerdoce de Jésus-Christ.

Seul Jésus a été établi prêtre avec serment [vers. 20—22], prêtre unique [23—25] et parfait [26—28].

Ch. VII.²⁰



T comme cela n'a pas eu lieu sans serment, — car, tandis que les fils de Lévi ont été établis prêtres sans serment, ²¹Jésus l'a été avec serment par celui qui lui a dit : " Le Seigneur l'a juré, et il ne s'en repentira pas : Tu es prêtre pour toujours selon l'ordre de Melchisédech, " — ²²Jésus est par cela même le garant d'une alliance supérieure. ²³De plus, ils forment, eux, une longue série de prêtres, parce que la mort les empêchait de l'être toujours ; ²⁴mais lui, parce qu'il demeure éternellement, il possède un sacerdoce qui ne se transmet point. ²⁵De là vient aussi qu'il peut sauver parfaitement ceux qui s'approchent de Dieu par lui,

étant toujours vivant pour intercéder en leur faveur.

²⁶Tel est, en effet, le grand prêtre qu'il nous fallait, saint, innocent, sans tache, séparé des pécheurs, et élevé au-dessus des cieux ; ²⁷qui n'a pas besoin, comme les grands prêtres, d'offrir chaque jour des sacrifices d'abord pour ses propres péchés, ensuite pour ceux du peuple, — car ceci, il l'a fait une fois pour toutes en s'offrant lui-même. ²⁸La Loi, en effet, institue grands prêtres des hommes sujets à la faiblesse ; mais la parole du serment, intervenue après la Loi, institue le Fils, qui est arrivé à la perfection pour l'éternité.

paroles du Psalmiste, appartient, non à la tribu de Lévi, mais à celle de Juda.

15-16. Que les paroles du Psalmiste annoncent un nouveau sacerdoce et une loi nouvelle, cela devient plus évident encore, si nous voyons que le nouveau prêtre selon l'ordre de Melchisédech est institué pour toujours, qu'il ne doit ni mourir ni avoir de successeur. — *A la ressemblance de Melchisédech* : aux raisons déjà données, les Pères ajoutent que J.-C. s'offre en sacrifice sur l'autel eucharistique sous les espèces du pain et du vin (Gen. xiv, 18). — *D'après la loi d'une ordonnance charnelle*, d'après la règle d'une ordonnance qui se rapporte à des hommes mortels, lesquels doivent se succéder de père en fils.

18-19. Raison pour laquelle le sacerdoce lévitique et la Loi ancienne devaient être abrogés : ils étaient impuissants à justifier

l'homme (x, 1; Gal. iii, 24). — *Ordonnance relative au sacerdoce mosaïque.* — *La loi*, l'ensemble de toutes les institutions de l'ancienne alliance. — *Nous nous approchons du trône de Dieu* avec une pleine confiance, tandis que les Israélites ne pouvaient entrer dans le saint des saints, si ce n'est le grand prêtre, et encore une seule fois l'année.

20-22. Nouvelle raison de l'excellence du sacerdoce de J.-C. : il a été institué avec serment (Ps. cx (109), 4).

23-24. Autre prérogative du sacerdoce de J.-C. : il durera toujours. Qui ne se transmet point : comme il n'y a dans l'Eglise qu'un seul sacrifice, le sacrifice de la croix, qui se renouvelle et se continue chaque jour par la sainte messe, il n'y a aussi qu'un seul sacerdoce, celui de J.-C. Les prêtres catholiques ne sont pas, à proprement parler les successeurs de J.-C., mais ses vicaires et ses

hæc dicuntur, de alia tribu est, de qua nullus altari præsto fuit. 14. Manifestum est enim quod ex Juda ortus sit Dominus noster : in qua tribu nihil de sacerdotibus Moyses locutus est. 15. Et amplius adhuc manifestum est : si secundum similitudinem Melchisedech exurgat alius sacerdos, 16. qui non secundum legem mandati carnalis factus est, sed secundum virtutem vitæ insolubilis. 17. Contestatur enim : ^{09, 4.} "Quoniam tu es sacerdos in æternum secundum ordinem Melchisedech.

18. Reprobatio quidem fit præcedentis mandati, propter infirmitatem ejus, et inutilitatem : 19. nihil enim ad perfectum adduxit lex : introductio vero melioris spei, per quam proximamus ad Deum.

20. Et quantum est non sine jurejurando (alii quidem sine jurejurando sacerdotes facti sunt, 21. hic autem cum jurejurando per eum, qui dixit ad illum : ^{09, 4.} ^{5.17.} Juravit Dominus, et non pœnitebit eum : tu es

sacerdos in æternum :) 22. in tantum melioris testamenti sponsor factus est Jesus. 23. Et alii quidem plures facti sunt sacerdotes, idcirco quod morte prohiberentur permanere : 24. hic autem eo quod maneat in æternum, sempiternum habet sacerdotium. 25. Unde et salvare in perpetuum potest accedentes per semetipsum ad Deum : semper vivens ad interpellandum pro nobis.

26. Talis enim decebat ut nobis esset pontifex, sanctus, innocens, impollutus, segregatus a peccatoribus, et excelsior cœlis factus : 27. qui non habet necessitatem quotidie, quemadmodum sacerdotes, prius pro suis delictis hostias offerre, deinde pro populi : hoc enim fecit semel, seipsum offerendo. 28. Lex enim homines constituit sacerdotes infirmitatem habentes : sermo autem jurisjurandi, qui post legem est, Filium in æternum perfectum.

⁴ Lev. 16, 6.



ministres. D'autres, qui n'est pas commutable (Vulg. *æternel*), qui ne doit pas être remplacé par un autre.

25. *S'approchant de Dieu par lui*, expression de l'ancien Testament : le peuple d'Israël s'approchait de Dieu par ses prêtres offrant des sacrifices. — *Intercéder*, dans le ciel, où, assis à la droite de son Père, il continue ses fonctions sacerdotales.

26. *Saint*, digne par la pureté de sa vie d'être voué au culte de Dieu. C'est ainsi que déjà les prêtres lévites devaient être saints (Lév. xxi, 6). S. Paul veut de même que l'évêque soit saint, *ἅγιος* (Tit. i, 8) ; et que les hommes, dans les prières publiques, lèvent vers Dieu des mains saintes (I Tim. ii, 8). Jésus-Christ, est le saint par excellence, le saint de Dieu (Act. ii, 27 ; xiii, 35 cit. du Ps. xvi, 15, 10). — *Innocent* (ἄκακος), pur de tout mal du péché. Comp. Luc. xxii, 9. — *Sans tache*, comp. Lév. xxi, 17. — *Élevé au dessus des cieux* : comp. iv, 14 ; Eph. iv, 10.

27. *Chaque jour* : le grand prêtre n'offrait qu'une fois par an, du moins à l'origine, un sacrifice d'expiation pour lui et pour le peuple (Lév. xvi, 6 sv.). Peut-être faut-il entendre ici à la fois le grand prêtre comme représentant de tout le sacerdoce lévitique et les

prêtres en général. L'apôtre ferait allusion non seulement au sacrifice du grand jour de l'Expiation, mais aussi au *minchah-thamid* ou sacrifice perpétuel que le grand prêtre était tenu d'offrir tous les jours (Lév. vi, 14 sv.), et aux sacrifices quotidiens (Exod. xxix, 38 sv. ; Nombr. xxviii, 3 sv.) qu'il offrait par l'intermédiaire des prêtres ses représentants. — L'expression grecque *καθ' ἡμέραν* permet aussi de traduire : *au jour fixé* de la grande Expiation. — *Ceci*, offrir un sacrifice pour les péchés du peuple. — *Une fois pour toutes* : par sa mort sur la croix, J.-C. a opéré une fois pour toutes la rédemption des hommes, et payé la dette du péché pour toute l'humanité ; mais cette rédemption objective, chaque fidèle doit se l'appliquer à lui-même, en particulier par le saint sacrifice de la Messe, qui est la représentation réelle et le renouvellement.

28. *La Loi mosaïque*. — *La faiblesse morale*. — *La parole du serment* : voyez vers. 20, 21. — *Arrivé à la perfection*, grand prêtre parfait, gr. *τετελειωμένος*, consommé dans la gloire et pour toujours. L'opposition entre le *Fils et les hommes* est une preuve de la divinité de Jésus-Christ. Comp. v, 9, note.

B. — LES OFFRANDES ET LES SACRIFICES.

1° — CHAP. VIII, 1 — 13. — Jésus-Christ est ministre du sanctuaire véritable [vers. 1—5]. Il est médiateur d'une alliance nouvelle, plus excellente, et fondée sur de meilleures promesses [6—13].

Ch. VIII.



N point capital dans ce que nous disons, c'est que nous avons ainsi un grand prêtre qui s'est assis à la droite du trône de la majesté *divine* dans les cieus, ² comme ministre du sanctuaire et du vrai tabernacle, qui a été dressé par le Seigneur, et non par un homme. ³ Car tout grand prêtre est établi pour offrir des oblations et des sacrifices; d'où il est nécessaire que lui aussi ait quelque chose à offrir. ⁴ S'il était sur la terre, il ne serait pas même prêtre, puisqu'il s'y trouve des prêtres chargés d'offrir les oblations selon la Loi, — ⁵ lesquels célèbrent un culte qui n'est qu'une image et une ombre des choses célestes, comme Moïse en fut divinement averti lorsqu'il dut construire le tabernacle: "Aie soin, dit le Seigneur, de faire tout d'après le modèle qui t'a été montré sur la montagne." — ⁶ Mais notre grand prêtre a obtenu un ministère d'autant plus élevé, qu'il est médiateur d'une alliance supérieure et fondée sur de meilleures promesses.

⁷ En effet, si la première alliance avait été sans défaut, il n'aurait pas été question de la remplacer par une seconde. ⁸ Car c'est bien un blâme que Dieu exprime, quand il leur dit: "Voici, dit le Seigneur, que les jours viennent où je contracterai une alliance nouvelle avec la maison d'Israël et avec la maison de Juda; ⁹ non pas une alliance comme celle que je fis avec leurs pères, le jour où je les pris par la main pour les faire sortir du pays d'Égypte. Puisqu'ils n'ont pas persévéré dans mon alliance, moi aussi je les ai délaissés, dit le Seigneur. ¹⁰ Mais voici l'alliance que je ferai avec la maison d'Israël après ces jours-là, dit le Seigneur: Je mettrai mes lois dans leur esprit et je les écrirai dans leur cœur; et je serai leur Dieu, et ils seront mon peuple. ¹¹ Aucun d'eux n'enseignera plus son concitoyen, aucun n'enseignera son frère, disant: Connais le Seigneur! car tous me connaîtront, depuis le plus petit d'entre eux jusqu'au plus grand. ¹² Je pardonnerai leurs iniquités, et je ne me sou-

CHAP. VIII.

2. *Du vrai sanctuaire*, etc.: du ciel, dont le saint des saints et le tabernacle des Hébreux étaient la figure.

3-4. *Car*: J.-C. continue dans le ciel son sacerdoce (vers. 1); il est donc grand prêtre d'un sanctuaire et d'un tabernacle céleste. (vers. 2); *car*, étant véritablement prêtre, il doit offrir (vers. 3), et pour pouvoir offrir, il doit avoir un lieu de culte; or, ce lieu de culte, il ne pouvait l'avoir sur la terre; car n'étant pas descendant d'Aaron, il ne peut être investi du sacerdoce légal, celui des prêtres lévitiqnes, le seul qui donne accès dans le sanctuaire mosaïque, et qui subsiste toujours.

5. *Des choses célestes*, de ce que fait le grand prêtre Jésus dans le tabernacle du ciel. D'autres: *Lesquels desservent* (remplissent le ministère sacerdotal dans) un

tabernacle, *image et ombre du sanctuaire du ciel*, où Jésus exerce les fonctions de grand prêtre. — *Aie soin*, voyez *Exod.* xxv, 8, 40. *Comp. All.* vii, 44. Ces mots font clairement entendre que le tabernacle devait avoir une signification symbolique, qu'il n'était que la figure d'une réalité céleste. Voy. ch. ix.

6. *Mais* annonce un contraste avec la supposition du vers. 4. — *Promesses*, non de la terre de Chanaan, mais de l'éternelle béatitude.

7-8. *Sans défaut*: voy. vii, 19. — *C'est bien un blâme* etc. La Vulgate, d'après une autre leçon: *C'est en les* (les Israélites) *blâmant que Dieu dit*. Dans ce passage, Dieu blâme plutôt le peuple que la loi; mais voy. *All.* xv, 10.

8-10. *Voici*, etc.: cit. de *Jér.* xxxi, 31-34, d'après les Septante. — *Les jours*, les temps messianiques, *viennent*, Vulg. *viendront*. —

—*— CAPUT VIII. —*—

Excellentius est Christi sacerdotium Levitico, cum ipse in dextera Patris sedeat in cœlis, et majorum sacramentorum minister fuerit quam sacerdotes veteris legis : ostendit etiam novi testamenti necessitatem ex imperfectione veteris, et ex promissione Dei per Jeremiam.



APITULUM autem super ea, quæ dicuntur : Talem habemus pontificem, qui consedit in dextera sedis magnitudinis in cœlis, 2. sanctorum minister, et tabernaculi veri, quod fixit Dominus, et non homo. 3. Omnis enim Pontifex ad offerendum munera, et hostias constituitur : unde necesse est et hunc habere aliquid, quod offerat : 4. si ergo esset super terram, nec esset sacerdos : cum essent qui offerrent secundum legem munera, 5. qui exemplari, et umbræ deserviunt cœlestium. Sicut responsum est Moysi, cum consummaret tabernaculum : ^a Vide, (inquit) omnia facito secundum exemplar, quod tibi ostensum est in monte. 6. Nunc

autem melius sortitus est ministerium, quanto et melioris testamenti mediator est, quod in melioribus repromissionibus sancitum est.

7. Nam si illud prius culpa vacasset : non utique secundi locus inquireretur. 8. Vituperans enim eos dicit : ^b Ecce dies venient, dicit Dominus : et consummabo super domum Israel, et super domum Juda testamentum novum, 9. non secundum testamentum, quod feci patribus eorum in die, qua apprehendi manum eorum ut educerem illos de terra Ægypti : quoniam ipsi non permanserunt in testamento meo : et ego neglexi eos, dicit Dominus : 10. quia hoc est testamentum, quod disponam domui Israel post dies illos, dicit Dominus : Dando leges meas in mentes eorum, et in corde eorum superscribam eas : et ero eis in Deum, et ipsi erunt mihi in populum : 11. et non docebit unusquisque proximum suum, et unusquisque fratrem suum, dicens : Cognosce Dominum : quoniam omnes scient me a minore usque ad majorem eorum : 12. quia propitius ero iniquitatibus eorum, et peccatorum

^b Jer. 31, 31.

Je consommerai : les LXX, *je contracterai* ; de même l'hébreu (*Carithi*) et la Vulg. de Jérém. (*feriam*). L'Apôtre emploie à dessein une autre expression : *je consommerai*, *συνεσθῆσω* qui indique une chose portée à sa perfection et par suite immuable. — *Je les ai délaissés* : hébr. et Vulg. et ego dominatus sum eorum, et moi j'étais leur Ba'al, leur époux. Comp. Os. ii, 19 sv. D'autres : *et moi j'ai agi avec eux comme un maître dur*. Les LXX ont sans doute lu *ga'althi* (comp. Jér. xiv, 19), *je les ai eus en abomination, je les ai rejetés* : cette leçon paraît assez vraisemblable. — *Esprit ... cœur* : à la différence des lois mosaïques, gravées sur la pierre. Comp. Ezéch. xi, 19; xxxvi, 26; Rom. v, 5; II Cor. iii, 3-9.

11. *Aucun n'enseignera* : ce qui n'exclut pas l'enseignement extérieur et doctrinal de l'Eglise; S. Paul lui-même nous apprend que le magistrat extérieur est l'un des éléments constitutifs de l'Eglise (*Eph.* iv, 11 sv.; I *Tim.* iii, 15); il insiste plus d'une fois sur l'obligation grave soit, pour les fidèles, de s'en tenir à ses enseignements (*Gal.* i, 18 sv.); soit, pour les chefs de l'Eglise, de choisir

avec soin les hommes chargés d'enseigner la foi (I *Tim.* iv, 11, 13, 16; II *Tim.* ii, 2; iv, 2, 5; *Tit.* i, 5, 9; ii, 1). L'opposition établie entre les deux alliances n'est pas absolue, comme si Dieu n'était connu dans l'ancienne alliance que tout extérieurement. Alors comme maintenant le Saint-Esprit donnait la connaissance intime des choses du salut. Mais c'était par une grâce qui appartient en propre à l'alliance nouvelle; de plus, cette connaissance est désormais plus universelle, plus parfaite et plus intime. Comp. I *Jean.* ii, 20, 27. Dans les phrases comparatives l'hébreu nie d'ordinaire le moins et n'affirme que le plus, p. ex. J'ai aimé Jacob et j'ai détesté Esau, c'est-à-dire je l'ai moins aimé (*Rom.* ix, 13). — *Son concitoyen*; Vulg. *son prochain*.

12. *Je pardonnerai*. L'alliance ancienne n'avait pas en elle-même la vertu de détruire l'obstacle principal entre l'homme et Dieu, le péché. Il n'en sera plus ainsi dans l'alliance nouvelle. Par les mérites et les satisfactions de Jésus-Christ, qui lui appartiennent en propre (comp. v, 9; vii 25-27), elle remet les péchés, et en rendant la

viendrai plus de leurs péchés." ¹³—En disant : " Une alliance nouvelle, " Dieu a déclaré la première vieillie ;

or, ce qui est devenu ancien, ce qui est vieilli, est près de disparaître.

2° — CHAP. IX, 1 — 14. — Les rites, les offrandes et les sacrifices du culte mosaïque étaient multiples et magnifiques, mais inefficaces [vers. 1 — 10]. Efficacité du sacrifice de Jésus-Christ au point de vue de la purification et de la sanctification intérieures [11 — 14].

Chap. IX.



A première alliance avait aussi des ordonnances relatives au culte, et le sanctuaire terrestre.

²En effet, on a construit un tabernacle, avec une partie antérieure, appelée le lieu saint, où sont le chandelier, la table et les pains de proposition. ³Derrière le second voile, se trouve la partie du tabernacle appelée le saint des saints, ⁴renfermant un autel d'or pour les parfums et l'arche de l'alliance toute recouverte d'or. Dans l'arche se trouve une urne d'or renfermant la manne, la verge d'Aaron qui avait fleuri, et les tables de l'alliance. ⁵Au-dessus sont des chérubins de gloire, couvrant de leur ombre le propitiatoire. Mais ce n'est pas le moment de parler sur ce sujet en détail.

⁶Or, ces choses étant disposées, les prêtres entrent en tout temps dans la partie antérieure du tabernacle, lors-

qu'ils font le service du culte ; ⁷le grand prêtre seul, une seule fois l'année, entre dans la seconde partie, mais avec du sang qu'il offre lui-même et pour les péchés du peuple. ⁸L'Esprit-Saint montre par là que le chemin du saint des saints n'a pas encore été ouvert, tant que subsiste la partie antérieure du tabernacle. ⁹C'est une figure qui a rapport au temps présent ; elle signifie que les oblations et les sacrifices offerts ne peuvent amener à la perfection, au point de vue de la conscience, celui qui rend ce culte. ¹⁰Ces offrandes et ces sacrifices, avec les prescriptions relatives aux aliments, aux boissons et aux diverses ablutions, ne sont que des ordonnances charnelles, imposées seulement jusqu'à une époque de réformation.

¹¹Mais le Christ ayant paru comme grand prêtre des biens à venir, il a traversé le tabernacle plus grand et

grâce, rétablit l'harmonie brisée entre Dieu et l'homme. Comp. *Ezéch.* xxxiii. 14-16; *Is.* xliii, 25; *Rom.* xi, 27.

13. *Disparaître*; Vulg. *périr*.

CHAP. IX.

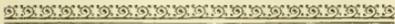
1. *Le sanctuaire terrestre*, le tabernacle des Hébreux.

2. *Un tabernacle*, une tente dressée, composée de deux parties : la première nommée le saint, avec un voile à l'entrée; la seconde appelée le saint des saints (c'est-à-dire, le lieu très saint), et séparée de la première par un autre voile. Dans le saint se trouvaient, sans parler de l'autel des parfums, le chandelier d'or à sept branches, et la table de proposition, où douze pains étaient posés devant le Seigneur, symbole du sacrifice perpétuel que devaient lui offrir les douze tribus.

4. *Un autel d'or*, etc. grec θυμαστήριον : la Vulg. un encensoir d'or. Les LXX sont favo-

rables à cette interprétation. Pour désigner l'autel des parfums ils emploient toujours le mot θυμαστήριον. Suivant quelques exégètes, l'auteur sacré veut parler d'un vase à feu dans lequel le grand prêtre aurait versé, en entrant dans le saint des saints, les charbons pris sur l'autel des parfums (*Exod.* xxvii, 3; xxxiii, 3). Mais nulle part, même dans ses descriptions si détaillées du mobilier sacré (comp. *Exod.* xxv, sv. : xxxvi, sv.) et des cérémonies de la grande Expiation (*Lév.* xvi, 12), Moïse ne parle d'un encensoir d'or. D'autre part le mot grec θυματήριον s'employait aussi — sinon du temps des LXX — au moins dans la langue usitée au premier siècle, dans le sens d'autel. C'est pourquoi l'opinion la plus commune admet qu'il s'agit ici de l'autel des parfums (*Exod.* xxx, i, 10; xxxvii, 25-28; comp. I (3) *Rois*, vii, 48. Construit en bois de sétim (*acacia*), il était tout revêtu d'or (*Exod.* xxxvii, 26; d'où l'appellation : autel d'or (*Exod.* xl, 5). Il serait

eorum jam non memorabor. 13. Dicendo autem novum : veteravi prius. Quod autem antiquatur, et senescit, prope interitum est.



—*— CAPUT IX. —*—

Ex his quæ in veteri erant testamento et imperfectione illarum hostiarum, ostendit novi perfectionem, in quo Christus pontifex et hostia semel oblata emundat conscientiam a peccatis : quem ad testamenti sui confirmationem mori fuit necesse.



ABUIT quidem et prius, justificationes culturæ, et Sanctum sæculare. ^a2. Tabernaculum enim factum est primum, in quo erant candela-bra, et mensa, et propositio panum, quæ dicitur Sancta. 3. Post velamentum autem secundum, tabernaculum, quod dicitur Sancta sanctorum : 4. aureum habens ^bthuribulum, et arcam testamenti circumtectam ex omni parte auro, in qua urna au-

rea habens manna, et virga Aaron, quæ fronderat, et tabulæ testamenti, 5. superque eam erant Cherubim gloriæ obumbrantia propitiatorium : de quibus non est modo dicendum per singula.

6. His vero ita compositis : in priori quidem tabernaculo semper introibant sacerdotes, sacrificiorum officia consummantes : 7. in secundo autem ^asemel in anno solus pontifex non sine sanguine, quem offert pro sua, et populi ignorantia : 8. hoc significante Spiritu sancto, nondum propalatum esse sanctorum viam, adhuc priore tabernaculo habente statum. 9. Quæ parabola est temporis instantis : juxta quam munera, et hostiæ offeruntur, quæ non possunt juxta conscientiam perfectum facere servientem, solummodo in cibis, et in potibus, 10. et variis baptismatibus, et justitiis carnis usque ad tempus correctionis impositis.

11. Christus autem assistens pontifex futurorum bonorum, per am-

^c 3 Reg. 8, 9. ² Par. 5, 10.

^d Exod. 30, 10. Lev. 16, 2.

surprenant que S. Paul n'en eût pas fait mention ici, tandis qu'on s'explique moins bien pourquoi il aurait nommé un encensoir d'or, entièrement inconnu d'ailleurs.

Cet autel se trouvait, il est vrai, dans le Saint; mais si près du saint des saints, tout contre le voile, qu'on pouvait le regarder comme en faisant partie comp. I (3) *Rois*, vi, 22. Le grec ἐπιπροσθίων ne dit pas plus. Dans son énumération, S. Paul se préoccupe moins d'assigner la place exacte des différentes pièces, que de désigner l'objet et d'en indiquer l'usage. — *La manne*, etc. D'après I (3) *Rois* viii, 9; II *Par.* v, 10, l'arche ne renfermait que les deux tables de la Loi. Mais la remarque même du livre des *Rois*, et de l'auteur des *Chroniques* semble bien indiquer que primitivement l'arche renfermait encore autre chose. De fait, d'après *Exod.* xvi, 32-34 la manne doit être placée devant le Seigneur qui habitait sur l'arche, litt. devant le *Témoignage* ou tables de la Loi. De même le bâton d'Aaron (*Nombr.* xvii, 10).

5. L'arche avait un couvercle d'or, le *propitiatoire*, surmonté de deux *cherubins* d'or, aux ailes étendues, qui formaient comme le trône de Dieu; de là cette expression : *Chérubins de la gloire* ou de la majesté divine, qui lui appartiennent et en sont comme les

porteurs. voy. *Exod.* xxv, 17 note. — *De parler en détail*, d'expliquer la signification symbolique de ces choses.

6-7. *Entrent* (Vulg. *entraient*) pour offrir matin et soir l'encens et les parfums, préparer les lampes du chandelier (*Exod.* xxx, 7 sv.) et, tous les *sabbats*, remplacer les pains de proposition (*Lév.* xxiv, 8). — *Une fois l'année*, le jour de la fête de l'expiation : voyez *Lév.* xvi.

8. *Du saint des saints* véritable, du ciel. — *La partie antérieure du tabernacle*; litt. *le premier tabernacle*, le saint, qui figurait le peuple d'Israël et l'ancienne alliance. Le ciel n'a été ouvert aux hommes que le jour où Jésus glorifié y fit son entrée.

9-10. *Le temps présent*, antérieur au Messie; l'auteur parle du point de vue de l'ancienne alliance. Comp. *le siècle futur* pour le temps postérieur au Messie (vi, 5). — Au lieu de *καθ' ἑσπέραν* (figure... selon laquelle c'est-à-dire qui signifie), une autre leçon donne *καθ' ἡμέραν*, *le temps présent durant lequel*... — *Ordonnances charnelles* qui ne vont qu'à procurer la sainteté extérieure et légale. — *Jusqu'à une époque*, jusqu'à ce que le Messie substitue la nouvelle loi, la loi d'amour et de justice, à l'ancienne.

11. *Grand prêtre* qui nous mérite et nous obtient *les biens à venir* (du point de vue de

plus parfait, qui n'est pas construit de main d'homme, c'est-à-dire, qui n'appartient pas à cette création-ci, ¹²et il est entré une fois pour toutes dans le saint des saints, non avec le sang des boucs et des taureaux, mais avec son propre sang, et il a obtenu une rédemption éternelle. ¹³Car si le sang des boucs et des taureaux, si la cen-

dre d'une vache, dont on asperge ceux qui sont souillés, sanctifient de manière à procurer la pureté de la chair, ¹⁴combien plus le sang du Christ qui, par l'Esprit éternel, s'est offert lui-même sans tache à Dieu, purifiera-t-il notre conscience des œuvres mortes, pour que nous servions le Dieu vivant?

3^o — CHAP. IX, 15 — 28. — La mort de Jésus-Christ condition nécessaire de sa médiation. Tout testament doit être scellé par la mort du testateur [vers. 15 — 17]. Le sang dans l'ancienne alliance [18 — 22]. Le sang de Jésus-Christ : offert une seule fois, il est efficace pour toujours [23 — 28].

Ch. IX. 15



T c'est pour cela qu'il est médiateur d'une nouvelle alliance, afin que, une mort étant intervenue pour le pardon des transgressions commises sous la première alliance, ceux qui ont été appelés reçoivent l'héritage éternel qui leur a été promis. ¹⁶Car, là où il y a un testament, il est nécessaire que la mort du testateur intervienne. ¹⁷Un testament, en effet, n'est valable qu'en cas de mort, puisqu'il n'est jamais en vigueur lorsque le testateur est en vie. ¹⁸Voilà pourquoi même la première alliance n'a pas été inaugurée sans effusion de sang. ¹⁹Moïse, après avoir proclamé devant tout le peuple tous les commandements selon la teneur de la loi, prit le sang des taureaux et des boucs, avec de l'eau, de la laine écarlate et de l'hysope, et il fit l'aspersion sur le livre lui-même et sur tout le peuple, ²⁰en disant : " Ceci est le sang de l'alliance que Dieu a or-

donnée pour vous. " ²¹Il aspergea de même avec le sang le tabernacle et tous les ustensiles du culte. ²²Et presque tout, d'après la loi, est purifié avec du sang, et sans effusion de sang il n'y a pas de rémission.

²³Puisque les images des choses qui sont dans les cieus devaient être purifiées de cette manière, il était donc nécessaire que les choses célestes elles-mêmes fussent inaugurées par des sacrifices supérieurs à ceux-là. ²⁴Car ce n'est pas dans un sanctuaire fait de main d'homme, image du véritable, que le Christ est entré; mais il est entré dans le ciel même, afin de se présenter maintenant pour nous devant la face de Dieu. ²⁵Et ce n'est pas pour s'offrir lui-même plusieurs fois, comme le grand prêtre entre chaque année dans le sanctuaire avec un sang qui n'est pas le sien : ²⁶autrement il aurait dû souffrir plusieurs fois depuis

l'ancienne alliance), savoir la *rédemption éternelle* (vers. 12), la *perfection* (x, 1), en un mot la justification. — *Le tabernacle* : soit son propre corps, en l'immolant sur la croix (S. Chrys.), soit l'Eglise militante que J.-C. a fondée avant de monter au ciel, soit plutôt avec S. Thomas, les régions inférieures du ciel, qui forment comme un *avant-ciel* et répondent au saint du tabernacle mosaïque (comp. iv, 14; vii, 26; Eph. iv, 10). — *Création terrestre* : voyez vers. 1.

12. *Le saint des saints* véritable, le ciel. — *Une rédemption éternelle*, suffisante pour tous les hommes et pour tous les temps.

13. *La cendre d'une vache* : voy. Nomb. xix. — *La pureté* extérieure et légale.

14. *Par l'Esprit éternel* (Vulg. *par l'Esprit-Saint*, variante fautive quant à l'expression, mais exacte pour le sens). Jésus-Christ s'offre par l'Esprit éternel, c'est-à-dire, animé, porté, consacré pour cet acte par l'Esprit de Dieu qui est en lui sans mesure dans une harmonie ineffable avec Dieu qui s'associe à son œuvre par son Esprit. Ici, comme Rom. i, 4; I Tim. iii, 16, ces mots expriment la nature divine du Christ, d'où son sacrifice tire une valeur infinie. *Eternel* rappelle et explique la *rédemption éternelle*

plus et perfectius tabernaculum non manufactum, id est, non hujus creationis : 12. neque per sanguinem hircorum, aut vitulorum, sed per proprium sanguinem introivit semel in Sancta, æterna redemptione inventa. 13. Si enim sanguis hircorum, et taurorum, et cinis vitulæ aspersus inquinatos sanctificat ad emundationem carnis : 14. ^fquanto magis sanguis Christi, qui per Spiritum sanctum semetipsum obtulit immaculatum Deo, emundabit conscientiam nostram ab operibus mortuis, ad serviendum Deo viventibus ?

15. Et ideo novi testamenti mediator est : ^sut morte intercedente, in redemptionem earum prævaricationum, quæ erant sub priori testamento, repromissionem accipiant qui vocati sunt æternæ hereditatis. 16. Ubi enim testamentum est : mors necesse est intercedat testatoris. 17. Testamentum enim in mortuis confirmatum est : alioquin nondum valet, dum vivit qui testatus est. 18. Unde nec primum quidem

sine sanguine dedicatum est. 19. Lecto enim omni mandato legis a Moyse universo populo : accipiens sanguinem vitulorum, et hircorum cum aqua et lana coccinea, et hysopo : ipsum quoque librum, et omnem populum aspersit, 20. dicens : ^hHic sanguis testamenti, quod mandavit ad vos Deus. 21. Etiam tabernaculum, et omnia vasa ministerii sanguine similiter aspersit : 22. et omnia pene in sanguine secundum legem mundantur : et sine sanguinis effusione non fit remissio.

23. Necesse est ergo exemplaria quidem cœlestium his mundari : ipsa autem cœlestia melioribus hostiis quam istis. 24. Non enim in manufacta Sancta Jesus introivit exemplaria verorum : sed in ipsum cœlum, ut appareat nunc vultui Dei pro nobis : 25. neque ut sæpe offerat semetipsum, quemadmodum pontifex intrat in Sancta per singulos annos in sanguine alieno : 26. Alioquin oportebat eum frequenter pati ab origine mundi :

^h Exod. 24.
8.

du vers. 12 : c'est l'œuvre de Dieu accomplie pour l'éternité. — *Œuvres mortes*, péchés (vi, 1).

15. *Pour cela* : parce que le grand prêtre Jésus nous a sanctifiés, ce que la première alliance était incapable de faire, etc.

16. *Testament* : le mot grec διαθήκη a le double sens d'alliance et de testament. Comme la seconde alliance renferme la promesse d'un héritage éternel, de la béatitude céleste, que Jésus-Christ nous a méritée, elle prend, considérée de ce côté, le caractère de testament. — *Intervienne*, ou, selon d'autres, *soit constatée*.

18. *Voilà pourquoi* se rattache au vers. 15. L'auteur laisse là l'idée de testament pour revenir à celle d'alliance. Dans toute l'antiquité, les alliances et les contrats étaient consacrés par l'effusion du sang.

19-21. *Moïse* : voy. Exod. xxiv, 3-8 et pour les rites *Nombr.* xix, 6 sv. ; Lévi. xiv, 5 sv. L'auteur ajoute au récit biblique plusieurs traits empruntés sans doute à la tradition juive. — *Ceci est le sang* : Exod. xxiv, 8 ; comp. *Marc.* xiv, 24.

22. *Presque tout* : quelques souillures légères s'expiaient avec des ablutions d'eau (Exod. xix, 10 ; Lévi. xvi, 26 sv.), par le feu (Lévi. v, 11 sv.) ou par les deux à la fois

(*Nombr.* xxxi, 22 sv.). — *Purifié... remission* : il ne s'agit que d'une purification ou d'une remission des fautes extérieures et lé-gale : les anciens sacrifices n'allaient pas, par eux-mêmes, au-delà ; la foi au Messie, avec les dispositions intérieures convenables, pouvait seule procurer la véritable justification. Voy. *Lévi.* xvii, 11 avec son commentaire.

23. *Les images* : le tabernacle mosaïque et ses ustensiles, types du sanctuaire du ciel. — *De cette manière* : vers. 19-21. — *Les choses célestes*, le ciel. — *Par des sacrifices*, par le sacrifice de Jésus-Christ, sa mort sur la croix. Le pluriel s'explique par l'antithèse entre le second membre et le premier.

24. *Car c'est dans le ciel même que le Christ* (Vulg. *Jésus*) est entré. — *Maintenant*, toujours, à partir de maintenant. — *Devant la face de Dieu*, qui ne se montrait au grand prêtre juif qu'envronné d'un nuage (Lévi. xvi, 2).

25-26. Supérieur aux sacrifices de l'ancienne Loi par la personne qui l'offre, le sacrifice de Jésus-Christ l'emporte encore parce qu'une fois offert, son efficacité ne s'épuise pas ; et parce que le sang de ce sacrifice n'est pas le sang étranger des vic-times, mais le propre sang de Jésus-Christ.

la création du monde; mais il s'est montré une seule fois, à la fin des siècles, pour abolir le péché par son sacrifice. ²⁷ Et comme c'est la destinée de l'homme de mourir une seule fois, après quoi vient le jugement,

²⁸ ainsi le Christ, après s'être offert une seule fois pour ôter les péchés de plusieurs, apparaîtra une seconde fois, sans péché, pour donner le salut à ceux qui l'attendent.

4^o — CHAP. X, 1 — 18. — La mort de Jésus-Christ nécessaire pour notre sanctification. La multiplicité des sacrifices dans l'ancienne loi, preuve de leur impuissance à effacer le péché [vers. 1—5]; c'est pourquoi Jésus-Christ s'est offert comme victime volontaire [6—10]. Les sacrifices de l'ancienne loi, sans cesse renouvelés; le sacrifice de Jésus-Christ unique et parfait [11—18].

Chap. X.



A loi, en effet, ne possédant qu'une ombre des biens à venir, et non l'image même des choses, ne peut jamais, par ces mêmes sacrifices que l'on offre chaque année perpétuellement, amener à la perfection ceux qui s'en approchent. ² Autrement n'aurait-on pas cessé de les offrir, par la raison que ceux qui rendent ce culte, une fois purifiés, n'auraient plus eu aucune conscience de leurs péchés? ³ Mais *justement*, par ces sacrifices, on rappelle chaque année le souvenir des péchés; ⁴ car il est impossible que le sang des taureaux et des boucs ôte les péchés. ⁵ C'est pourquoi le Christ, en entrant dans le monde, dit : " Vous n'avez voulu ni sacrifice, ni offrande, mais vous m'avez formé un corps; ⁶ vous n'avez agréé

ni holocaustes, ni sacrifices pour le péché. ⁷ Alors j'ai dit : Voici que je viens (car il est question de moi dans le rouleau du livre), ô Dieu, pour faire votre volonté. " ⁸ Après avoir commencé par dire : " Vous n'avez voulu et vous n'avez agréé ni oblations, ni holocaustes, ni sacrifices pour le péché, " — toutes choses, qu'on offre selon la Loi, ⁹ il dit ensuite : " Voici que je viens pour faire votre volonté. " Il abolit ainsi le premier point, pour établir le second. ¹⁰ C'est en vertu de cette volonté que nous sommes sanctifiés, par l'oblation du corps de Jésus-Christ, une fois pour toutes.

¹¹ Et tandis que tout prêtre se tient chaque jour debout, faisant le service, et offre plusieurs fois les mêmes victimes, qui ne peuvent jamais ôter les

27-28. L'apôtre va prouver que le sacrifice de Jésus-Christ n'a pas besoin d'être renouvelé. Il part de cette double supposition, qu'il n'énonce pas, que J.-C. seul pouvait expier les péchés (comp. x, 4, 5) et que d'autre part Dieu voulant sincèrement sauver tous les hommes (1 Tim. ii, 4), veut donc aussi l'expiation de tous les péchés. Or, au péché d'origine se sont ajoutés à travers les siècles des péchés personnels sans nombre propres à chaque génération. Si le sacrifice de Jésus-Christ n'a qu'une efficacité limitée, il aurait donc dû s'immoler plusieurs fois. Mais, ajoute l'Apôtre, c'est un fait, Jésus-Christ n'est mort qu'une fois (vers. 26); et en droit d'après la loi ordinaire, il ne pouvait mourir qu'une fois (vers. 27, 28). — *A la fin* (litt. *consommation*) *des siècles*, par opposition à la *création du monde*, désigne les temps messianiques, la période chrétienne du

monde, qui en est aussi la dernière (S. Thomas; comp. 1 Cor. x, 11; Gal. iv, 4; Eph. i, 10). — *Le jugement général*. — *Oter*, en les portant, en les prenant sur lui, *les péchés de plusieurs*; J.-C. est mort et a satisfait pleinement pour tous; mais tous ne s'appliquent pas à eux-mêmes, le fruit de la rédemption. Comp. Is. liii, 12; Matth. xxvi, 28. — *Sans péché*, sans être de nouveau chargé des péchés du monde. — *Une seconde fois*, à son second avènement.

CHAP. X.

I. Inefficacité des sacrifices de l'ancienne loi. 1). Ils sont imparfaits comme l'alliance dont ils font partie (vers. 12); 2) il est nécessaire d'y rappeler chaque année le souvenir des péchés (vers. 3); 3) entre le péché à expier et la nature de ces sacrifices il n'y a pas de proportion

nunc autem semel in consummatione sæculorum, ad destitutionem peccati, per hostiam suam apparuit. 27. Et quemadmodum statutum est hominibus semel mori, post hoc autem iudicium : 28. sic et Christus semel oblatus est ad multorum exhaurienda peccata : secundo sine peccato apparebit expectantibus se, in salutem.



— CAPUT X. —

Propter imperfectionem hostiarum veteris testamenti necessarium fuit novum induci, cujus unica hostia auferrentur universa peccata : cui nisi fide, spe, caritate, ac bonis operibus adhæserimus, acerbius puniemur quam veteris testamenti transgressores : laudat interim Hebræos quod et multa passi sint, et patientibus adstiterint.



MEMBRAM enim habens lex futurorum bonorum, non ipsam imaginem rerum : per singulos annos eisdem ipsis hostiis, quas offerunt indesinenter, nunquam potest accedentes

perfectos facere : 2. alioquin cessassent offerri : ideo quod nullam haberent ultra conscientiam peccati, cultores semel mundati : 3. sed in ipsis commemoratio peccatorum per singulos annos fit. 4. Impossibile enim est sanguine taurorum et hircorum auferri peccata. 5. Ideo ingrediens mundum dicit : ^a Hostiam, et oblationem noluisti : corpus autem aptasti mihi : 6. holocaustomata pro peccato non tibi placuerunt. 7. Tunc dixi : Ecce venio : ^b in capite libri scriptum est de me : ut faciam, Deus, voluntatem tuam. 8. Superius dicens : Quia hostias, et oblationes, et holocaustomata pro peccato noluisti, nec placita sunt tibi, quæ secundum legem offeruntur, 9. tunc dixi : Ecce venio, ut faciam, Deus, voluntatem tuam : auferit primum, ut sequens statuatur. 10. In qua voluntate sanctificati sumus per oblationem corporis Jesu Christi semel.

11. Et omnis quidem sacerdos

(vers. 4) ; 4) l'Écriture affirme leur insuffisance (vers. 5-20).

En effet, rattache ce qui suit à la fin du chapitre précédent, spécialement au v. 25. — Une ombre, sans la réalité, mais la figurant ; des biens, des grâces de salut en Jésus-Christ que nous trouvons dans la seconde alliance ; à venir : du point de vue de l'ancienne loi (comp. ix, 11). — L'image même, litt. l'image vraie et substantielle, la réalité même (le corps, Col. ii, 17) de ces biens. C'est dans ce sens que le Christ est dit l'image (substantielle) du Père (II Cor. iv, 4 ; Col. i, 15). — A la perfection, à la justification. Comp. vii, 19 ; ix, 9. — Ceux qui s'approchent de l'autel : les prêtres qui offrent, et les fidèles qui fournissent les victimes. Comp. vii, 25-27.

2. N'aurait-on pas cessé : la Vulgate et plusieurs manuscrits, on aurait cessé. L'auteur a en vue, moins les péchés individuels et distincts, que le péché pris à sa racine, dans son principe, en tant qu'il sépare l'homme de Dieu, en d'autres termes, l'état de chute ; tous les autres péchés d'action ne sont que les manifestations diverses de ce péché unique. Or, il fallait que ce péché radical fût expié une fois pour toutes ; alors seulement tous les péchés actuels pouvaient être pardonnés et détruits.

5-7. Le Christ dit : l'auteur met dans la bouche de Jésus au moment de son incarnation ce que David dit de lui-même, Ps. xl (39), 7-8. Il le peut, puisque David parle ici comme figure typique du Messie. — Vous n'avez formé un corps ; en hébreu, vous n'avez percé les oreilles, en signe de dépendance, de ma soumission parfaite à votre volonté (voy. Exod. xxi, 5) ; ou bien, vous n'avez ouvert les oreilles, pour que je reçoive et exécute vos ordres. La leçon des Septante suivie par notre auteur, due peut-être à une altération du texte, fait mieux ressortir l'obéissance du Christ dans son incarnation, sans changer essentiellement la pensée de l'hébreu actuel. Rouleau, litt. tête, petite pomme à l'extrémité du bâton autour duquel s'enroulaient les bandes de parchemin ou de papyrus qui formaient le livre : le livre de la Loi.

9. Au premier point, les sacrifices de l'ancienne loi, il substitue le second, l'accomplissement de la volonté divine par le Christ.

10. Cette volonté du Père, à laquelle Jésus s'est soumis en offrant son corps en sacrifice sur la croix.

11-14. Comment Jésus-Christ accomplit la fonction de son sacerdoce. — Se tient debout, dans l'attitude du serviteur, par opposition à s'est assis (vers. 12).

^a Ps. 39, 7.

^b Ps. 39, 8.

péchés, ¹²lui, après avoir offert un seul sacrifice pour les péchés, "s'est assis" pour toujours "à la droite de Dieu," ¹³attendant désormais "que ses ennemis soient devenus son marchepied." ¹⁴Car, par une oblation unique, il a amené à la perfection pour toujours ceux qui sont sanctifiés. ¹⁵C'est ce que l'Esprit-Saint nous atteste aussi; car, après avoir dit :

¹⁶"Voici l'alliance que je ferai avec eux après ces jours-là," le Seigneur ajoute : "Je mettrai mes lois dans leurs cœurs, et je les écrirai dans leur esprit; ¹⁷et je ne me souviendrai plus de leurs péchés, ni de leurs iniquités." ¹⁸Or, là où il y a rémission des péchés, il n'est plus question d'oblation pour le péché.

DEUXIÈME PARTIE [MORALE]

Exhortations générales déduites des enseignements précédents [CH. X, 19—XIII, 18].

I. — LA PERSÉVÉRANCE DANS LA FOI [X, 19—XII, 13].

1° — CHAP. X, 19—31. — Premier motif de persévérance. Le sévère jugement de Dieu contre les apostats.

Ch. X. ¹⁹



Insi donc, frères, puisque nous avons, par le sang de Jésus, un libre accès dans le sanctuaire, ²⁰par la voie nouvelle et vivante, qu'il a inaugurée pour nous à travers le voile, c'est-à-dire à travers sa chair, ²¹et *puisque nous avons* un grand prêtre établi dans la maison de Dieu, ²²approchons-nous avec un cœur sincère, dans la plénitude de la foi, le cœur purifié *des souillures* d'une mauvaise conscience, et le corps lavé d'une eau pure. ²³Restons inébranlablement attachés à la profession de notre espérance; car celui qui a fait la promesse est fidèle. ²⁴Ayons l'œil ouvert les uns sur les autres pour nous exciter à la charité et aux bonnes œuvres.

²⁵N'abandonnons pas nos assemblées, comme quelques-uns ont coutume de le faire; mais exhortons-nous les uns les autres, et cela d'autant plus que vous voyez s'approcher le jour.

²⁶Car si nous péchons volontairement après avoir reçu la connaissance de la vérité, il ne reste plus de sacrifice pour les péchés, ²⁷mais une attente terrible du jugement et l'ardeur d'un feu qui dévorera les rebelles. ²⁸Celui qui a violé la loi de Moïse meurt sans miséricorde, sur la déposition de deux ou trois témoins; ²⁹de quel châtement plus sévère pensez-vous que sera jugé digne celui qui aura foulé aux pieds le Fils de Dieu, qui aura tenu pour profane le sang de l'alliance par lequel il avait été

13. *Marchepied* : allusion à *Ps.* cx (109), 1. Alors son rôle de médiateur prendra fin; il remettra le royaume à son Père, qui sera « tout en tous » *1 Cor.* xv, 22 sv.

14. *Ceux qui sont sanctifiés* et qui le seront jusqu'à la fin du monde. C'est à chacun de nous, de s'appliquer, par la foi et l'amour, les fruits de cet unique sacrifice.

15-19. L'Apôtre va prouver ce qu'il vient d'avancer vers. 14. Il le fait par une citation de *Jér.* xxxi, 31-34. Voyez chap. viii, 8 sv.

19-20. *Dans le sanctuaire* du ciel. — *Par* ou *avec* le sang de Jésus : comp. ix, 7. — *Nouvelle*, récemment ouverte. — *Vivante* : qui restera toujours ouverte pour conduire à la vie. Comp. iv, 12. — *A tra-*

præsto est quotidie ministrans, et easdem sæpe offerens hostias, quæ nunquam possunt auferre peccata : 12. Hic autem unam pro peccatis offerens hostiam, in sempiternum sedet in dextera Dei. 13. De cetero expectans donec ponatur inimici ejus scabellum pedum ejus. 14. Una enim oblatione consummavit in sempiternum sanctificatos. 15. Contestatur autem nos et Spiritus sanctus. Postquam enim dixit : 16. ⁴Hoc autem testamentum, quod testabor ad illos post dies illos, dicit Dominus, dando leges meas in cordibus eorum, et in mentibus eorum superscribam eas : 17. et peccatorum, et iniquitatum eorum jam non recordabor amplius. 18. Ubi autem horum remissio : jam non est oblatio pro peccato.

19. Habentes itaque fratres fiduciam in introitu Sanctorum in sanguine Christi, 20. quam initiavit nobis viam novam, et viventem per velamen, id est, carnem suam, 21. et

sacerdotem magnum super domum Dei : 22. accedamus cum vero corde in plenitudine fidei, aspersi corda a conscientia mala, et abluti corpus aqua munda, 23. teneamus spei nostræ confessionem indeclinabilem, (fidelis enim est qui promissit) 24. et consideremus invicem in provocationem caritatis, et bonorum operum : 25. non deserentes collectionem nostram, sicut consuetudinis est quibusdam, sed consolantes, et tanto magis quanto videritis appropinquantem diem.

26. ⁴Voluntarie enim peccantibus nobis post acceptam notitiam veritatis, jam non relinquitur pro peccatis hostia, 27. terribilis autem quædam expectatio judicii, et ignis æmulatio, quæ consumptura est adversarios. 28. Irritam quis faciens legem Moysi, sine ulla miseratione ¹duobus vel tribus testibus moritur : 29. quanto magis putatis deteriora mereri supplicia qui Filium Dei conculcaverit, et sanguinem testa-

⁴Supra 6, 4.

¹Deut. 17, 6. Matth. 18, 16. Joan. 8, 17. 2 Cor. 13, 1.

vers le voile : quand le grand prêtre hébreu voulait pénétrer dans le saint des saints, il fallait tirer le voile qui en fermait l'entrée; de même Jésus, avant de pouvoir entrer dans le véritable sanctuaire, le ciel, dut faire tomber l'enveloppe sensible, la chair, qui voilait sa divinité. Voilà pourquoi, d'après *Matth.* xxvii, 51, à la mort de Jésus, le voile du temple se déchira, pour montrer que le voile tendu jusque-là devant le sanctuaire du ciel, savoir la chair du Sauveur, était en quelque sorte déchiré, et que l'entrée en était ouverte et à notre grand prêtre et à nous.

21-22. *La maison de Dieu*, l'Eglise, militante sur terre, triomphante au ciel. *Comp.* iii, 6; *Eph.* i, 22; *I Tim.* iii, 15. — *Approchons-nous de Dieu* (vii, 25), ou du trône de grâce (iv, 16). — *Le cœur purifié* par une aspersion, l'aspersion intérieure du sang de Jésus-Christ : allusion aux aspersiones de sang et d'eau qui avaient lieu dans le culte lévitique (*Exod.* xxix, 21; *Lév.* viii, 30; xvi, 4), et sans doute aussi dans le baptême chrétien, qui en lavant le corps purifie l'âme.

23. *La confession, ou profession de notre espérance*, la ferme attente de la résurrection, de la vie éternelle.

25. *Nos assemblées*, les assemblées chrétiennes pour le service divin, accompagnées d'exhortations adressées aux fidèles. Car ces

chrétiens convertis du judaïsme assistaient encore aux assemblées du culte juif; S. Paul veut qu'ils aient entre eux des réunions particulières. — *Le jour* du second avènement de Jésus-Christ et du jugement dernier. Parmi les premiers chrétiens, plusieurs, néanmoins des rapides progrès de l'Évangile et désirant ardemment être réunis à Jésus-Christ, regardaient ce jour comme prochain. Mais c'est une opinion qu'il n'est pas permis d'attribuer à l'Apôtre; il la réprovoque expressément dans sa lettre aux fidèles de Thessalonique II *Thess.* ii, 2 sv. *Comp.* II *Pier.* iii, 8.

26. *Si nous péchons volontairement* : il s'agit du péché d'apostasie volontaire, avec résistance à la vérité connue. *Comp.* vi, 4-5. L'auteur avait sans doute à l'esprit *Nomb.* xv, 27. — *Plus de sacrifice* : le seul sacrifice par les mérites duquel ils pourraient recevoir le pardon de leurs péchés est celui de J.-C.; or, par l'apostasie, ils rejettent ce bienfait.

28-29. *Celui qui a violé, rejeté la loi de Moïse*, pour passer à l'idolâtrie *Deut.* xvii, 2 sv. — *Profane*, et par conséquent sans efficacité pour le salut. — *Le sang* avec lequel J.-C. a cimenté la nouvelle alliance. — *L'Esprit-Saint, dispensateur de la grâce*, par laquelle nous nous approprions le sacrifice du Sauveur. *Comp.* *Matth.* xii, 31 sv.

sanctifié, et qui aura outragé l'Esprit de la grâce? ³⁰ Car nous le connaissons, celui qui a dit : " A moi la vengeance! c'est moi qui rétribue-

rai! " Et encore : " Le Seigneur jugera son peuple. " ³¹ C'est un malheur plein d'effroi que de tomber entre les mains du Dieu vivant!

2° — CHAP. X, 32 — 39. — Deuxième motif de persévérance.

Le souvenir de leur précédente constance; la récompense ne tardera pas.

Ch. X. ³²



Appelez-vous ces premiers jours où, après avoir été éclairés, vous avez soutenu un grand combat de souffrances, ³³ tantôt exposés comme en spectacle aux opprobres et aux tribulations, tantôt prenant part aux maux de ceux qui étaient traités ainsi. ³⁴ En effet, vous avez compati aux prisonniers, et vous avez accepté avec joie la rapine de vos biens, sachant que vous avez une richesse meilleure et qui durera toujours. ³⁵ N'abandonnez donc pas votre assurance; une grande récom-

pense y est attachée. ³⁶ Car la persévérance vous est nécessaire afin que, après avoir fait la volonté de Dieu, vous obteniez ce qui vous est promis. ³⁷ Encore un peu, bien peu de temps, et " celui qui doit venir viendra; il ne tardera pas. ³⁸ Et mon juste vivra par la foi; mais, s'il se retire, mon âme ne mettra pas sa complaisance en lui. " ³⁹ Pour nous, nous ne sommes pas de ceux qui se retirent pour leur perte, mais de ceux qui gardent la foi pour sauver leur âme.

3° — CHAP. XI. — Troisième motif de persévérance : les grands avantages de la foi montrés par l'exemple des saints. Nature de la foi, et exemples tirés de l'histoire primitive [vers. 1—7]; de l'histoire des Patriarches [8—22], de celle de Moïse [23—29] et des Ancêtres depuis leur entrée dans la Terre promise [30—38]. Conclusion [39—40].

Chap. XI.



R la foi est la substance des choses qu'on espère, une conviction de celles qu'on ne voit point. ² C'est pour l'avoir possédée que les anciens ont obtenu un bon témoignage.

³ C'est par la foi que nous reconnaissons que le monde a été formé par la parole de Dieu, en sorte que ce que l'on voit est issu de choses que l'on ne voit pas.

30-31. *A moi appartient, etc. Deut. xxxii, 35.* Contrairement à l'usage constant de l'auteur de cette lettre, ce texte n'est pas cité d'après les LXX, mais d'après l'hébreu, comme *Rom. xii, 19.* — *Jugera, punira même son peuple, s'il est coupable, Deut. xxxii, 36 et Ps. cxxxv (134), 14.* — *Terrible* : comp. *Luc, xii, 4 sv.*

32. *Premiers jours* : les persécutions (*Act. viii, 2*) que vous avez si vaillamment souffertes dans les premiers temps de votre conversion.

34. *Prisonniers* en lisant avec la Vulgate τοῖς δεσμοῖς au lieu de la leçon du texte reçu et d'un grand nombre de manuscrits τοῖς δεσμοῖς μου, de mes liens, allusion à la captivité de l'Apôtre. — *Richesse meilleure, l'éternelle félicité (Matth. vi, 9; Luc, xii, 33).*

35. *N'abandonnez pas, ne rejetez pas, par une apostasie délibérée, votre assurance, la franche et courageuse profession de votre foi.*

37. *Celui qui doit venir, citation d'Habacuc, ii, 3 sv.* Dans ce passage Dieu révèle au prophète l'anéantissement prochain de la puissance chaldéenne, décidé dans ses conseils. D'après l'hébreu : " La vision attend encore le temps fixé; elle se hâte vers son terme et ne mentira pas; si elle tarde attends-la, car elle arrivera certainement, elle ne manquera pas. Celui dont l'âme s'enfle au dedans de lui (probablement il s'agit des Chaldéens, ses ennemis) n'est pas dans le droit chemin; mais le juste vivra par sa foi, " c'est-à-dire mon peuple, s'il vit dans la justice, sera délivré moyennant sa foi.

Suivant son habitude S. Paul cite d'après les LXX, mais avec quelque liberté. Il ajoute les mots : *car encore un peu, bien peu de temps.* Au lieu de *Dieu qui doit venir (LXX, ἐρχόμενος)* châtier les Chaldéens, il nomme le Messie (ὁ ἐρχόμενος *Dan. vii, 13; Zach*

menti pollutum duxerit, in quo sanctificatus est, et spiritui gratiæ contumeliam fecerit? 30. Scimus enim qui dixit : « mihi vindicta, et ego retribuam. Et iterum : Quia judicabit Dominus populum suum. 31. Horrendum est incidere in manus Dei viventis.

32. Rememoramini autem pristinos dies, in quibus illuminati, magnum certamen sustinuistis passionum : 33. et in altero quidem opprobriis, et tribulationibus spectaculum facti : in altero autem socii taliter conversantium effecti. 34. Nam et vinctis compassi estis, et rapinam bonorum vestrorum cum gaudio suscepistis, cognoscentes vos habere meliorem et manentem substantiam. 35. Nolite itaque amittere confidentiam vestram, quæ magnam habet remunerationem. 36. Patientia enim vobis necessaria est : ut vo-

luntatem Dei facientes, reportetis promissionem. 37. Adhuc enim modicum aliquantulum, qui venturus est, veniet, et non tardabit. 38. ^a Justus autem meus ex fide vivit : quod si subtraxerit se, non placebit animæ meæ. 39. Nos autem non sumus subtractionis filii in perditionem, sed fidei in acquisitionem animæ.

^a Hab. 2, 4.
Rom. 1, 17.
Gal. 3, 11.

—*— CAPUT XI. —*—

Fidem magnifice commendat ex actis patrum, a mundi exordio usque ad David ac prophetas : et in universum quanta patrint ac passi sint per fidem : nec tamen plenam adhuc acceperunt retributionem.



ST autem fides sperandarum substantia rerum, argumentum non apparentium. 2. In hac enim testimonium consecuti sunt senes.

3. ^a Fide intelligimus aptata esse

^a Gen. 1, 3.

ix, 9; *Mal.* iii, 1; *Matth.* xi, 3; *Luc.* vii, 19), et applique l'oracle dans le sens éloigné et typique à la catastrophe finale du monde, où tous les ennemis de Dieu seront châtiés (vers. 25). Mais peut-il présenter cet événement comme prochain? Peut-être parce qu'il a en vue l'heure prochaine pour chacun du jugement particulier, où se réalise déjà l'avènement final du Sauveur; ou bien plutôt parce qu'il pense à la ruine prochaine de Jérusalem, intimement liée au drame de la catastrophe finale, dont elle est comme le premier acte et le prélude symbolique. Pour les chrétiens, la ruine de la cité orgueilleuse marquera le triomphe de Jésus-Christ et confirmera leur foi. — *Vivra*, Vulgate *vit*, de cette vie surnaturelle qui est l'objet de la promesse (vers. 36) et notre récompense [vers. 33]. — *Par la foi*, celle dont il va être question dans le chapitre suivant. — *S'il se retire*, c'est-à-dire se décourage et renonce à sa foi par l'apostasie.

CHAP. XI.

1. *La substance*, la réalité; la foi donne une réalité à ce qui, par rapport à nous, est encore à venir; elle le saisit comme actuellement présent. Par elle, l'objet de notre espérance existe déjà en nous, comme l'arbre est dans sa semence (S. Thomas). — D'autres : *La foi est une ferme attente*; le mot *ὑπόστασις* a en effet cette signification. *Ps.* xxxix (38), 8; *Ruth*, i, 12. — *Conviction*; d'autres, *démonstration*. S. Jean Chrysostome : « La foi est une

vue de ce qui est caché, et elle nous donne sur l'invisible la même certitude que celle que nous avons pour les choses qui sont sous nos yeux. Ce dont la réalité ne paraît point encore, la foi nous en donne la substance, ou plutôt elle l'est elle-même. Ainsi la résurrection n'est pas encore présente, mais par la foi elle existe déjà dans notre âme. »

2. *Les anciens*, patriarches et prophètes. — *Le témoignage* qu'ils étaient agréables à Dieu.

3. *Par la parole de Dieu* : allusion à *et Dieu dit*, souvent répété dans le récit de la création (*Gen.* i). *Le monde*, litt. *les siècles*, c'est-à-dire les choses dont le temps mesure la durée. — *De choses visibles*, mais a été fait par la parole toute puissante de Dieu, réalisant au dehors les idées éternelles cachées dans son intelligence. Bien que cette origine du monde physique soit contraire à l'expérience, qui nous montre les choses visibles sortant des choses visibles, par exemple la plante de sa semence, nous la tenons pourtant pour certaine par un acte de notre foi. Cette foi nous donne aussi la certitude que l'objet de nos espérances, bien qu'encore invisible, sera un jour une réalité dont nous jouirons.

Vulgate : Par la parole de Dieu, tout ce qui compose la création matérielle est passé, soit du chaos informe (*comp. Sag.* xi, 18), soit des idées éternelles de Dieu, à l'existence visible.

Liaison du vers. 3 : amené par le vers. 2 à rappeler la foi des anciens, l'auteur aurait

4 C'est par la foi qu'Abel offrit à Dieu un sacrifice plus excellent que celui de Caïn; c'est par elle qu'il fut déclaré juste, Dieu approuvant ses offrandes, et c'est par elle que, mort, il parle toujours.

5 C'est par la foi qu'Énoch fut enlevé pour qu'il ne vit point la mort: "on ne le trouva plus, parce que Dieu l'avait enlevé;" car avant cet enlèvement, il avait reçu ce témoignage "qu'il avait plu à Dieu." 6 Or, sans la foi, il est impossible de plaire à Dieu; car il faut que celui qui s'approche de Dieu croie qu'il existe, et qu'il est le rémunérateur de ceux qui le cherchent.

7 C'est par la foi que Noé, divinement averti des choses qu'on ne voyait pas encore, construisit, avec une pieuse crainte, une arche pour sauver sa famille; c'est par elle qu'il condamna le monde, et devint héritier de la justice qui s'obtient par la foi.

8 C'est par la foi qu'Abraham, obéissant à l'appel de Dieu, partit pour un pays qu'il devait recevoir en héritage, et cela sans savoir où il allait. 9 C'est par la foi qu'il séjourna dans la terre promise, comme dans une terre étrangère, habitant sous des tentes, ainsi qu'Isaac et Jacob, héritiers comme lui de la même promesse. 10 Car il attendait la cité aux solides fondements, dont Dieu est l'architecte et le constructeur.

11 C'est par la foi que Sara, elle

aussi, malgré son âge *avancé*, fut rendue capable de concevoir un enfant, parce qu'elle estima fidèle celui qui en avait fait la promesse. 12 C'est pourquoi, d'un seul homme, et d'un homme décrépît, naquit une postérité aussi nombreuse que les étoiles du ciel, et que les grains de sable qui sont sur le bord de la mer, qu'on ne peut compter.

13 C'est dans la foi que ces patriarches sont tous morts, sans avoir obtenu l'objet des promesses; mais ils l'ont vu et salué de loin, confessant "qu'ils étaient étrangers et voyageurs sur la terre." 14 Ceux qui parlent ainsi montrent bien qu'ils cherchent une patrie. 15 Et certes, s'ils avaient entendu par là celle d'où ils étaient sortis, ils auraient eu le moyen d'y retourner. 16 Mais c'est à une patrie meilleure qu'ils aspiraient, c'est-à-dire une patrie céleste. C'est pourquoi Dieu n'a pas honte de s'appeler "leur Dieu," car il leur a préparé une cité.

17 C'est par la foi qu'Abraham étant mis à l'épreuve, offrit Isaac en sacrifice; ainsi celui qui avait reçu les promesses, 18 et à qui il avait été dit: "C'est la postérité d'Isaac qui sera dite ta postérité," offrit son fils unique. 19 Il estimait que Dieu a le pouvoir même de ressusciter les morts; aussi le recouvra-t-il *comme* en figure.

20 C'est par la foi qu'Isaac bénit Jacob et Isâï, en vue des choses à venir. 21 C'est par la foi que Jacob mourant bénit chacun des fils de Jo-

pu commencer par Adam, rendant le premier, par un acte de foi, hommage au Créateur; il a préféré constater cette foi dans tous les chrétiens.

Les sept chapitres consacrés par l'Écclésiastique (xliv-1) à l'éloge "des hommes glorieux qui sont nos pères," offrent une grande analogie avec celui qui nous occupe.

4. *Par la foi* ne se rapporte pas seulement à l'adjectif *plus excellent*, mais à toute la pensée. Voy. *Gen.* iv, 4 sv. — *Il parle toujours*: allusion aux paroles de Dieu à Caïn: "Qu'as-tu fait? La voix du sang de ton frère crie vers moi." *Gen.* iv, 10. Comp. *Hébr.* xii, 24. Telle est la puissance de la foi sur le cœur de Dieu! D'autres: *il parle encore*

par son exemple, consignés dans les premières pages de l'Écriture.

5-6. *Enoch*, dont la Genèse (v, 24) dit: "Il marcha devant le Seigneur, et il ne parut plus, parce que Dieu l'enleva." Comp. *Eccl.* xliv, 16. — *Le rémunérateur*, par les biens surnaturels de l'autre vie.

7. *Divinement averti*, *Gen.* viii, 5. — *C'est par elle*, par la foi (les Pères grecs: *par l'arche*) sauvant sa famille, et condamnant l'incrédulité du monde, à la fois par son exemple et par l'annonce des menaces divines contre les incrédules. Comp. *Matth.* xxiv, 37 sv.; I *Pier.* iii, 20; II *Pier.* ii, 5. *Héritier de la justice*... *Gen.* vi, 9.

8-10. *Où il allait*: Dieu le lui manifesta

sæcula verbo Dei : ut ex invisibilibus visibilia fierent.

4. ^bFide plurimum hostiam Abel, quam Cain, obtulit Deo, per quam testimonium consecutus est esse justus, testimonium perhibente muneribus ejus Deo, et per illam defunctus adhuc loquitur.

5. ^dFide Henoch translatus est ne videret mortem, et non inveniebatur : quia transtulit illum Deus : ante translationem enim testimonium habuit placuisse Deo. 6. Sine fide autem impossibile est placere Deo. Credere enim oportet accedentem ad Deum quia est, et inquirentibus se remunerator sit.

7. ^eFide Noe responso accepto de iis, quæ adhuc non videbantur, metuens aptavit arcam in salutem domus suæ, per quem damnavit mundum : et justitiæ, quæ per fidem est, heres est institutus.

8. ^fFide qui vocatur Abraham obedivit in locum exire, quem accepturus erat in hereditatem : et exiit, nesciens quo iret. 9. Fide demoratus est in terra reponmissionis, tamquam in aliena, in casulis habitando cum Isaac, et Jacob coheredibus reponmissionis ejusdem. 10. Exspectabat enim fundamenta habentem civitatem : cujus artifex, et conditor Deus.

11. ^gFide et ipsa Sara sterilis virtutem in conceptionem seminis accepit, etiam præter tempus ætatis : quoniam fidelem credidit esse eum, qui repromiserat. 12. Propter quod et ab uno orti sunt (et hoc emortuo) tamquam sidera cœli in multitudinem, et sicut arena, quæ est ad oram maris, innumerabilis.

13. Juxta fidem defuncti sunt omnes isti, non acceptis repromissionibus, sed a longe eas adspicientes, et salutantes, et contentes, quia peregrini, et hospites sunt super terram. 14. Qui enim hæc dicunt, significant se patriam inquirere. 15. Et si quidem ipsius meminissent de qua exierunt, habebant utique tempus revertendi. 16. Nunc autem meliorem appetunt, id est, cœlestem. Ideo non confunditur Deus vocari Deus eorum : paravit enim illis civitatem.

17. ^hFide obtulit Abraham Isaac, cum tentaretur, et unigenitum offererebat, qui susceperat repromissiones; 18. ad quem dictum est : ⁱQuia in Isaac vocabitur tibi semen : 19. Arbitrans quia et a mortuis suscitare potens est Deus : unde eum et in parabola accepit.

20. ^jFide et de futuris benedixit Isaac, Jacob, et Esau. 21. ^kFide Jacob, moriens, singulos filiorum Jo-

^g Gen. 17, 19.

^k Gen. 22, 1. Eccli. 44, 21.

ⁱ Gen. 21, 12. Rom. 9, 7.

^j Gen. 27, 27, 39. ^k Gen. 48, 15.

ensuite, dans la vallée de Mambré, *Gen.* xii, 7. — Il fut étranger (gr. *παροικησεν*) dans une terre étrangère où il n'avait ni demeure fixe (*Gen.* xii, 8; xiii, 3; xviii, 1 sv.) ni même le droit d'en acquérir une (*Gen.* xxiii, 4); mais sa foi lui donnait la ferme assurance qu'il entrerait un jour en possession du véritable objet des promesses divines (vers. 13), dont la terre de Chanaan était la figure, dans la cité aux solides fondements (par opposition aux tentes,) la Jérusalem céleste (comp. xii, 22; xiii, 14; *Apoc.* xxi, 14) récompense de la foi (x, 35).

11-12. *Sara*; la Vulgate ajoute *stérile*. — *Comme les étoiles*, etc. *Gen.* xxii, 17.

13-16. *Dans la foi*; litt. *selon la foi*, ce qui peut s'expliquer, ou bien : dans des sentiments conformes à la foi; ou bien : conformément à la nature même de la foi. — *Etrangers* : allusion aux paroles d'Abraham aux fils de Heth, *Gen.* xxiii, 4; d'Isaac, xxvi, 3; de Ja-

cob mourant, *Gen.* xlvii, 9. — *Celle d'où ils étaient sortis*, la Chaldée. — *Leur Dieu*, " le Dieu d'Abraham, de Jacob, " etc. *Exod.* iii, 6, 15; *Matth.* xxii, 32, *Luc.* xx, 37.

17-19. *Abraham* : voy. *Gen.* xxii, 1 sv. et comp. *Jacq.* ii, 21. *Offrit*, litt. *avait offert* : dans le cœur et dans la volonté du saint patriarche l'oblation était complète. — *En figure*, moins comme son propre fils, que comme le fils de la promesse en figure du sacrifice et de la résurrection de J.-C. D'autres, aussi le *recouvra-t-il en quelque sorte*, des bras de la mort, par une espèce de résurrection, image de la résurrection des morts.

20-22. *Jacob et Esau*, l'aîné ne venant qu'en second lieu : voyez *Gen.* xviii, 27 sv. — *En vue*, prophétisant des choses à venir, avec la foi assurée que Dieu les réaliserait. — *Et que*, voyant dans Joseph, le sauveur de ses frères et le maître de l'Égypte, une figure du Christ, sauveur des hommes et

seph, et qu'il " se prosterna devant le sommet de son sceptre." ²² C'est par la foi que Joseph, près de sa fin, fit mention de la sortie des fils d'Israël, et qu'il donna des ordres au sujet de ses restes.

²³ C'est par la foi que Moïse, à sa naissance, fut caché pendant trois mois par ses parents, parce qu'ils virent que l'enfant était beau, et qu'ils ne craignirent pas l'ordre du roi.

²⁴ C'est par la foi que Moïse, devenu grand, refusa d'être appelé fils d'une fille de Pharaon, ²⁵ aimant mieux être maltraité avec le peuple de Dieu, que de goûter une jouissance passagère due au péché : ²⁶ il considéra l'opprobre du Christ comme une richesse plus grande que les trésors de l'Égypte; car il avait les yeux fixés sur la récompense. ²⁷ C'est par la foi qu'il quitta l'Égypte, sans craindre la colère du roi; car il tint ferme, comme s'il voyait celui qui est invisible. ²⁸ C'est par la foi qu'il célébra la Pâque et fit l'aspersion du sang, afin que l'exterminateur des premiers-nés ne touchât pas à ceux des Israélites.

²⁹ C'est par la foi qu'ils traversèrent la mer Rouge comme une terre sèche, tandis que les Égyptiens qui tentèrent le passage furent engloutis. ³⁰ C'est par la foi que les murailles de Jéricho tombèrent, après qu'on en eût

fait le tour pendant sept jours. ³¹ C'est par la foi que Rahab la courtisane ne périt pas avec les rebelles, parce qu'elle avait accueilli les espions avec bienveillance.

³² Et que dirai-je encore? Le temps me manquerait si je voulais parler aussi de Gédéon, de Barac, de Samson, de Jephthé, de David, de Samuel et des prophètes : ³³ Par la foi, ils ont conquis des royaumes, exercé la justice, obtenu l'effet des promesses, fermé la gueule des lions, ³⁴ éteint la violence du feu, échappé au tranchant de l'épée, triomphé de la maladie, déployé leur vaillance à la guerre, mis en fuite des armées ennemies. ³⁵ Des femmes ont recouvré leurs morts par une résurrection. D'autres ont péri dans les tortures, refusant la délivrance afin d'obtenir une meilleure résurrection; ³⁶ d'autres ont souffert les moqueries et les verges; de plus, les chaînes et les cachots; ³⁷ ils ont été lapidés, sciés, éprouvés; ils sont morts par le tranchant de l'épée; ils ont erré çà et là, couverts de peaux de brebis et de chèvres, dénués de tout, persécutés, maltraités, ³⁸ — eux dont le monde n'était pas digne; — ils ont été errants dans les déserts et les montagnes, dans les cavernes et dans les antres de la terre. ³⁹ Tous ces saints dont l'Écriture loue la foi, n'ont pas obtenu

souverain Seigneur du monde, il témoigna sa foi en rendant hommage au sceptre de son fils, symbole de la dignité royale. Voy. *Gen.* xlvii, 31, d'après les Septante. Ils ont lu *matteh* (bâton) au lieu de *mittah* (lit). Le texte hébreu : *Israël adora en se tournant vers la tête de son lit.* — *Près de sa fin* : voy. *Gen.* i, 24 sv. — *Fit mention* (*Gen.* i, 23 sv.) avec foi en la parole de Dieu (*Gen.* xv, 16).

23. *Moïse* : voyez *Exod.* ii, 2 sv. Peut-être allusion à une tradition d'après laquelle Dieu aurait annoncé en songe à Amram, père de Moïse, les hautes destinées de son Fils. Voy. *Joséphé, Ant. jud.* ii, c. 5.

24-26. *Par la foi aux promesses faites à ses pères.* Voyez *Exod.* ii, 11 sv. — *Que de goûter*, etc., que de mener une vie luxueuse à la cour des Pharaons, après avoir renoncé au vrai Dieu et renié son peuple. — *L'op-*

probre du Christ : Paul appelle ainsi les opprobres que Moïse et le peuple de Dieu devaient avoir à souffrir, non seulement parce qu'ils étaient la figure de ceux de Jésus-Christ, mais encore parce que, dit Estius, l'injure faite aux membres rejallit sur le chef : comp. *II Cor.* i, 5. Comp. *Ps.* lxxix (68), 10 que S. Paul *Rom.* xv, 3 applique au Christ. — *La récompense* : la possession de la terre de Chanaan, et surtout le salut promis en J.-C. Comp. x, 35; *Rom.* viii, 18; *II Cor.* iv, 1.

27-28. *Quitta l'Égypte* : voyez *Exod.* xii, 37 sv. — *Voyait*, tant étaient vives sa foi et confiance en Dieu. — *La Pâque* : voyez *Exod.* xii, 7, 22 sv.

29-31. *La mer Rouge* : voy. *Exod.* xiv, 13-18 et 22 sv. — *Les murailles de Jéricho* : voyez *Jos.* vi, 5 sv. — *Rahab* : voyez *Jos.* ii, 11;

soph benedixit : 'et adoravit fastigium virgæ ejus. 22. ^m Fide Joseph, moriens, de profectioe filiorum Israel memoratus est : et de ossibus suis mandavit.

23. ⁿ Fide Moyses, natus, occultatus est mensibus tribus a parentibus suis, eo quod vidissent elegantem infantem, ^o et non timuerunt regis edictum. 24. ^f Fide Moyses grandis factus negavit, se esse filium filia Pharaonis, 25. magis eligens affligi cum populo Dei, quam temporalis peccati habere jucunditatem, 26. majores divitias æstimans thesauro Ægyptiorum, improprium Christi : adspiciebat enim in remunerationem. 27. Fide reliquit Ægyptum, non veritus animositatem regis : invisibilem enim tamquam videns sustinuit. 28. ^g Fide celebravit pascha, et sanguinis effusionem : ne qui vastabat primitiva, tangeret eos.

29. ^r Fide transierunt Mare rubrum tamquam per aridam terram : quod experti Ægyptii devorati sunt. 30. ^e Fide muri Jericho corruerunt, circuitu dierum septem. 31. ^t Fide

Rahab meretrix non periit cum incredulis, excipiens exploratores cum pace.

32. Et quid adhuc dicam? Deficiet enim me tempus enarrantem de Gedeon, Barac, Samson, Jephthe, David, Samuel, et prophetis : 33. ^q qui per fidem vicerunt regna, operati sunt justitiam, adepti sunt repromissiones, obturaverunt ora leonum, 34. exstinxerunt impetum ignis, effugerunt aciem gladii, convaluerunt de infirmitate, fortes facti sunt in bello, castra verterunt exterorum : 35. acceperunt mulieres de resurrectione mortuos suos : alii autem distenti sunt non suscipientes redemptionem, ut meliorem invenirent resurrectionem. 36. Alii vero ludibria, et verbera experti, insuper et vincula, et carceres : 37. lapidati sunt, secti sunt, tentati sunt, in occisione gladii mortui sunt, circueverunt in melotis, in pellibus caprinis, egentes, angustiati, afflicti : 38. quibus dignum non erat mundus : in solitudinibus errantes, in montibus, et speluncis, et in cavernis terræ. 39. Et hi omnes testimo-

^q Judic. 4.
11.

vi, 17 sv. Comp. Jac. ii, 25. Epousée par Salomon (*Matth.* i, 5), Rahab eut l'honneur de compter parmi les ascendans de David et de Jésus-Christ. — *Les rebelles*, les habitans de Jéricho qui, quoiqu'ils eussent entendu parler de merveilles que Dieu avait opérées en faveur de son peuple, refusaient de lui ouvrir leurs portes.

33-34. *Conquis des royaumes* : les Juges et David. *Ont exercé, rendu la justice* à ceux qu'ils avaient à gouverner ; tel fut Samuel (*I Rois* xii, 3, sv.). — *Des promesses* pour l'avenir : tels furent les Prophètes. D'autres, *obtinrent l'effet des promesses* : tel fut David, à qui la royauté avait été promise. — *Des lions* : tels furent Samson (*Jug.* xiv, 6) David (*I Sam.* xvi, 34 sv.), Daniel (*Dan.* vi, 17). — *Du feu* : les trois compagnons de Daniel (*Dan.* iii, 27). — *De l'épée* : David (*I Sam.* xviii, 11), Elie (*I Rois* xix, 1 sv.), Elisée (*II Rois* vi, 13 sv.), Matthathias (*I Mach.* ii, 28). — *De la maladie* : Ezéchias (*II Rois*, xx) ; peut-être les Machabées et le peuple juif à cette époque. — *Des armées ennemies* : Gédéon (*Jug.* vii), Jonathas (*I Rois*, xiv), et peut-être encore les Machabées, comme le donnerait à entendre la qualification *ἀλλοτρίων*.

34-38. *Des femmes* : la veuve de Sarepta (*I Rois*, xvii, 17), la Sunamite (*II Rois*, iv, 17 sv.). — *Tortures* : tel le saint vieillard Eléazar, les 7 frères Machabées (*II Mach.* vi, 18 sv.). — *Meilleure résurrection*, non pas à la vie mortelle, comme ceux du v. 35, mais à la vie glorieuse, comme *II Mach.* vii, 9 sv. — *Les chaînes*, etc. : Jérémie. Voy. par ex. chap. xx, xxxii, xxxvii. — *Lapidés* : Zacharie, fils de Joiada (*II Paral.* xxiv, 20; comp. *Matth.* xxiii, 35). — *Sciés* : Isaïe. — *Eprouvés*, tentés : comment? Ce mot manque dans plusieurs manuscrits et anciennes versions. Au lieu de *ἐπειράσθησαν* quelques-uns proposent de lire *ἐπιτάσθησαν*, ils ont été livrés au feu, comme par ex. les frères Machabées chap. vii, 5. Mais cette leçon, plus facile pour le sens, paraît trop conjecturale. — *De l'épée* : tels ces prophètes que fit mourir Jézabel (*I Rois*, xix, 10), Urie, frappé par le roi Joackim (*Jér.* xxvi, 23) et ces 8.000 Juifs que le roi Antiochus fit périr trois jours après la prise de Jérusalem (*II Mach.* v, 13). — *Peaux de brebis*, p. ex. Elie (*I Rois*, xix, 13-19). Comp. *Zach.* xiii, 4.

39-40. *Ont reçu* dans l'Écriture. — Tous ces saints personnages ne sont pas entrés tous

l'objet de la promesse, ⁴⁰Dieu ayant eu en vue pour nous quelque chose de meilleur afin qu'ils n'arrivassent pas sans nous à la perfection.

4° — CHAP. XII, 1 — 13. — Deux autres motifs de persévérance. — a) L'exemple de Jésus-Christ [vers. 1 — 3]. — b) Les épreuves sont un témoignage du paternel amour de Dieu : attestation de l'Écriture [4 — 6]; la fin que Dieu se propose quand il châtie [7 — 11]. Conclusion [12 — 13].

Ch. XII.

Bonc, nous aussi, puisque nous sommes environnés d'une si grande nuée de témoins, rejetons tout fardeau et le péché qui nous enveloppe, et courons avec persévérance dans la carrière qui nous est ouverte, ²les yeux fixés sur Jésus, l'auteur et le consommateur de la foi, lui qui, au lieu de la joie qu'il avait devant lui, méprisant l'ignominie a souffert la croix, et " s'est assis à la droite du trône de Dieu. " ³Considérez celui qui a supporté contre sa personne une telle contradiction de la part des pécheurs, afin que vous ne vous lassiez point, l'âme découragée.

⁴Vous n'avez pas encore résisté jusqu'au sang dans votre lutte contre le péché. ⁵Et vous avez oublié l'exhortation de Dieu qui vous dit comme à des fils : " Mon fils, ne méprise pas le châtiment du Seigneur, et ne perds point courage lorsqu'il te reprend; ⁶car le Seigneur châtie celui qu'il aime, et il frappe de la verge tout

filis qu'il reconnaît pour sien. " ⁷C'est pour votre instruction que vous êtes éprouvés : Dieu vous traite comme des fils; car quel est le fils que son père ne châtie pas? ⁸Si vous êtes exempts du châtiment auquel tous ont part, vous êtes donc des enfants illégitimes, et non de vrais fils. ⁹D'ailleurs, puisque nos pères selon la chair nous ont châtiés et que nous les avons respectés, ne devons-nous pas, à bien plus forte raison, nous soumettre au Père des esprits, pour avoir la vie? ¹⁰Nos pères nous châtiaient pour peu de jours, comme ils le trouvaient bon; mais Dieu le fait pour notre bien, pour que nous participions à sa sainteté. ¹¹Toute correction, il est vrai, semble d'abord un sujet de tristesse, et non de joie; mais elle produit plus tard, pour ceux qui ont été ainsi exercés, un fruit de paix et de justice.

¹²" Relevez donc vos mains languissantes et vos genoux affaiblis,

de suite en possession de la béatitude céleste, objet de la promesse. Il leur fallut attendre que Jésus-Christ eût scellé par sa mort la nouvelle alliance, *meilleure* que l'ancienne par le Médiateur qui l'établit (vii, 22) par les promesses qu'elle contient (viii, 6) et par son efficacité. — *Pour nous* : si vos pères, au milieu des plus dures épreuves, ont attendu avec tant de persévérance l'accomplissement d'une promesse si éloignée, combien plus votre foi et votre espérance doivent-elles être fermes! — *Sans nous*, avant nous; à la perfection, c'est-à-dire soit à la béatitude complète pour l'âme et pour le corps, ce qui aura lieu en même temps pour tous les saints après la résurrection; soit plutôt à la vision béatifique, qui fut différée pour les saints de l'A. T., tandis que dans l'alliance nouvelle elle devient le partage des justes aussitôt après leur mort.



CHAP. XII.

1. *Rejetons*, comme les athlètes qui doivent courir dans l'arène, ce qui pourrait retarder notre course, *tout fardeau* inutile, par ex. les soucis du siècle, etc.

2. *L'auteur*, le guide (gr. ἄρχηγός) qui nous a précédés dans ce combat de la foi et nous donne le parfait modèle de la confiance absolue en Dieu. *Le consommateur* de notre foi, parce qu'il l'affermir par son exemple, la perfectionne par sa grâce, et la conduit à son glorieux achèvement, la vision intuitive (x, 35). — *Au lieu de la joie* : pouvant mener une vie heureuse sans mélange de souffrances, il préféra choisir, etc. La Vulg. peut être interprétée dans le même sens. D'autres : *En vue ou à cause de la joie qui lui était réservée, de la béatitude céleste qu'il devait par sa passion mériter pour lui et pour nous.* Mais, quoique possible en lui-même, ce sens affaiblit notablement la valeur de l'exemple

13 et faites suivre à vos pieds des voies droites, afin que ce qui est boiteux ne dévie pas, mais plutôt se raffermisse.

II. — VERTUS QUE DOIVENT PRATIQUER LES FIDÈLES.

CHAP. XII, 14 — XIII, 17. — Paix avec tous et sainteté de vie [vers. 14 — 29].

Quelques autres vertus [XIII, 1—6]. Attachement constant et vigilant à la foi [7—9]. S'affranchir entièrement de la Synagogue [10—15]. Libéralité entre les frères et obéissance aux supérieurs.

Ch. XII.



Echerchez la paix avec tous, et la sanctification, sans laquelle personne ne verra le Seigneur.

15 Veillez à ce que personne ne manque à la grâce de Dieu; à ce qu'aucune racine d'amertume, venant à pousser, ne cause du trouble, et que plusieurs n'en soient infectés. 16 Qu'il n'y ait parmi vous ni impudique, ni profane comme Esau, qui pour un mets vendit son droit d'aînesse. 17 Vous savez que, plus tard, voulant obtenir la bénédiction, il fut repoussé, quoiqu'il la sollicitât avec larmes; car il ne put le faire changer de sentiments. 18 Vous ne vous êtes pas approchés d'une montagne que la main puisse toucher, ni d'un feu ardent, ni de la nuée, ni des ténèbres, ni de la tempête, 19 ni de l'éclat de la trompette, ni d'une voix si retentissante, que ceux qui l'entendirent demandèrent qu'on ne leur adressât pas une parole de plus; 20 car ils ne pouvaient supporter cette défense: "Si même une bête touche la montagne, elle sera lapidée." 21 Et ce spectacle était si terrible que Moïse dit: "Je suis épouvanté et tout tremblant!" —

22 Mais vous vous êtes approchés de la montagne de Sion, de la cité du Dieu vivant qui est la Jérusalem céleste, des myriades qui forment le chœur des anges, 23 de l'assemblée des premiers-nés inscrits dans les cieux, du Juge qui est le Dieu de tous, des esprits des justes parvenus à la perfection, 24 de Jésus, le médiateur de la nouvelle alliance, et du sang de l'aspersion qui parle mieux que celui d'Abel.

25 Prenez garde de refuser d'écouter celui qui parle; car si les Israélites n'ont pas échappé au châtement, pour avoir refusé d'écouter celui qui publiait ses oracles sur la terre, combien moins échapperons-nous, si nous le repoussons, quand il nous parle du haut des cieux: 26 lui, dont la voix alors ébranla la terre, mais qui maintenant a fait cette promesse: "Une fois encore j'ébranlerai non seulement la terre, mais aussi le ciel." 27 Ces mots: "Une fois encore," indiquent le changement des choses qui vont être ébranlées comme ayant été faites pour un temps, afin que celles qui ne doivent pas être ébranlées subsistent

14. La paix: comp. Rom. xii, 18. — Ne verra le Seigneur J.-C.: comp. Matth. v, 8.

15-16. Ne manque à (litt. ne reste en arrière de) la grâce de Dieu, surtout sous le rapport de la foi, d'après le contexte. — Racine d'amertume, des hommes qui par leurs doctrines perverses et leurs mauvais exemples pourraient être pour plusieurs, ou mieux, pour la communauté, (grec οἱ πολλοί) une cause de trouble et de chute. La figure est empruntée à Deut. xxix, 18 d'après les LXX. Moïse ordonne de ne pas souffrir parmi le peuple élu un seul violateur du pacte de l'al-

liance, parce qu'il serait, parmi ses frères, une racine produisant le fiel et l'amertume. D'après l'hébreu: "qu'il n'y ait parmi vous aucune racine poussant des rejetons dans le trouble et l'amertume." — D'autres: racine d'amertume, c'est-à-dire les passions déréglées, telles que la haine, la jalousie, etc. — Profane, faisant peu de cas des choses sacrées, puisqu'il renonça, pour une satisfaction grossière, à la bénédiction à laquelle il avait droit, comme étant l'aîné (Gen. xxvii). Les chrétiens sont en quelque sorte les premiers-nés de Dieu (vers. 23).

et soluta genua, erigite, 13. et gressus rectos facite pedibus vestris: ut non claudicans quis erret, magis autem sanetur.

14. ^c Pacem sequimini cum omnibus, et sanctimoniam, sine qua nemo videbit Deum: 15. contemplantes ne quis desit gratiæ Dei: ne qua radix amaritudinis sursum germinans impediatur et per illam inquinentur multi. 16. Ne quis fornicator, aut profanus ^d ut Esau: qui propter unam escam vendidit primitiva sua: 17. scitote enim quoniam ^e et postea cupiens hereditare benedictionem, reprobatus est: non enim invenit pœnitentiæ locum, quamquam cum lacrymis inquisisset eam.

18. ^f Non enim accessistis ad tractabilem montem, et accensibilem ignem, et turbinem, et caliginem, et procellam, 19. et tubæ sonum, et vocem verborum, quam qui audierunt, excusaverunt se, ne eis fieret verbum. 20. Non enim portabant

quod dicebatur: ^g Et si bestia tetigerit montem, lapidabitur. 21. Et ita terribile erat quod videretur. Moyses dixit: Exterritus sum, et tremebundus. 22. Sed accessistis ad Sion montem, et civitatem Dei viventis, Jerusalem cœlestem, et multorum millium Angelorum frequentiam, 23. et ecclesiam primitivorum, qui conscripti sunt in cœlis, et iudicem omnium Deum, et spiritus justorum perfectorum, 24. et testamenti novi mediatorum Jesum, et sanguinis aspersionem melius loquentem quam Abel.

25. Videte ne recusetis loquentem. Si enim illi non effugerunt, recusantes eum, qui super terram loquebatur: multo magis nos, qui de cœlis loquentem nobis avertimus. 26. Cujus vox movit terram tunc: nunc autem repromittit, dicens: ^h Adhuc semel: et ego movebo non solum terram, sed et cœlum. 27. Quod autem, Adhuc semel,

^g Exod. 19, 13.

^h Agg. 2, 7.

17. *Vous savez; Vulg. sachez.* Gen. xxvii, 30 sv.

Transition: quel serait votre crime et quel serait votre châtement, si vous trahissiez votre foi et vos devoirs de chrétiens! C'est ce que vous montrera le caractère de l'ancienne loi comparé avec celui de la nouvelle.

18-21. *Voyez Exod. xix et xx. — Ni d'un feu ardent; d'autres et qui était embrasée par le feu. — Demandèrent: voyez Exod. xx, 18 sv. Comp. Deut. v, 22 sv. — Ne pouvaient supporter, tant cette défense leur causait d'effroi Exod. xix, 12 sv. — Je suis épouvanté, etc. Moïse parla ainsi dans une autre circonstance, à la vue de la prévarication du peuple adorant le veau d'or (Deut. ix, 19).*

22. *Jérusalem et le mont Sion, centres de l'ancienne théocratie, figurent le royaume du Messie, l'Eglise chrétienne, qui combat sur la terre et triomphe dans le ciel. Sens: Vous faites partie de cette Eglise. Comp. xi, 16; Gal. iv, 26.*

23. *Des premiers-nés, des chrétiens fidèles qui vivent sur la terre: vous êtes entrés en communion avec eux, vous êtes devenus un des leurs. — Du Juge, de Dieu, qui récompensera votre constance. — Des esprits, des âmes des justes qui, parvenues à l'éternelle béatitude, forment l'Eglise triomphante et n'attendent plus que la glorification de leurs*

corps, laquelle aura lieu à la fin du monde. Comp. I Pier. iii, 19.

24. *Du sang de l'aspersion (Vulg. de l'aspersion du sang), du sang de J.-C. avec lequel il est entré dans le sanctuaire du ciel (ix, 13; xiv, 18-20, 14). — Qui parle mieux que celui d'Abel: celui-ci demande vengeance (voyez xi, 4 et Gén. iv, 20); celui-là demande et obtient le pardon des hommes coupables; ou, plus simplement, qui parle avec plus de force.*

25. *Refuser d'écouter, à l'exemple des Israélites (vers. 19). — Celui qui parle: soit Dieu lui-même, soit J.-C., le Verbe incarné. — Celui qui publiait: Dieu; d'autres: l'ange qui parlait au peuple au nom et à la place de Dieu. — Il nous parle, par l'Homme-Dieu, J.-C., du haut des cieux, de la montagne de Sion.*

26-27. *Autre motif d'être ferme dans la foi: caractère transitoire de l'ancienne alliance, perpétuité de la nouvelle. Alors, sur le Sinaï, Exod. xix, 18. — Cette promesse, Aggée, ii, 7. L'auteur raisonne ainsi: L'ébranlement du Sinaï annonçait une sorte de révolution dans l'ordre spirituel, savoir l'institution de l'ancienne alliance. Mais cette alliance ne devait pas toujours durer; car Dieu, par le prophète Aggée, annonce un second ébranlement, qui secoue à la fois la terre et le ciel même, pour signifier l'éta-*

à jamais.²⁸ Ainsi, puisque nous recevons un royaume qui ne sera point ébranlé, retenons fermement la grâce; par elle rendons à Dieu un culte qui lui soit agréable, avec piété et avec crainte,²⁹ car notre Dieu est aussi un feu dévorant.

Ch. XIII. ¹ Persévérez dans l'amour fraternel.

² N'oubliez pas l'hospitalité; quelques-uns en la pratiquant ont, à leur insu, logé des anges. ³ Souvenez-vous des prisonniers, comme si vous étiez aussi prisonniers; de ceux qui sont maltraités, comme étant vous aussi dans un corps.

⁴ Que le mariage soit honoré de tous, et le lit conjugal exempt de souillure, car Dieu jugera les impudiques et les adultères.

⁵ Que votre conduite soit exempte d'avarice, vous contentant de ce que vous avez; car Dieu lui-même a dit: "Je ne te délaisserai point et ne t'abandonnerai point;" ⁶ de sorte que nous pouvons dire en toute assurance: "Le Seigneur est mon aide, je ne craindrai rien; que peut me faire un homme?"

⁷ Souvenez-vous de vos conducteurs, de ceux qui vous ont annoncé la parole de Dieu; et considérant quelle a été l'issue de leur vie, imitez leur foi.⁸ Jésus-Christ est le même hier et aujourd'hui; il le sera éternellement. ⁹ Ne vous laissez pas entraîner par des doctrines diverses et étrangères, car il est bon que le cœur soit affermi par la grâce, et non par des aliments, qui n'ont servi de rien à ceux qui s'y attachent. ¹⁰ Nous avons un autel dont ceux-là n'ont pas le droit de manger qui font le service dans le tabernacle. ¹¹ Car pour les animaux dont le sang, expiation du péché, est porté dans le sanctuaire par le grand prêtre, leurs corps sont brûlés hors du camp. ¹² C'est pour cela que Jésus aussi, afin de sanctifier le peuple par son sang, a souffert hors de la porte. ¹³ Donc, pour aller à lui, sortons hors du camp, en portant son opprobre. ¹⁴ Car nous n'avons pas ici-bas de cité permanente, mais nous cherchons celle qui est à venir. ¹⁵ Que ce soit donc par lui que nous offrions sans cesse à Dieu "un sacrifice de louange, c'est-

blissement d'une nouvelle alliance, supérieure à l'ancienne et qui ne sera jamais abolie, puisqu'il n'est question nulle part d'un troisième ébranlement.

^{28-29.} La grâce, la foi chrétienne, le christianisme. D'autres : *montrons notre reconnaissance en rendant à Dieu, etc.* — Notre Dieu, comme le Jéhovah de l'ancienne alliance, est un feu dévorant, jaloux et terrible (comp. *Deut.* iv, 24), qui punit sévèrement l'apostasie.

CHAP. XIII.

1-3. *L'amour fraternel* : comp. vi, 10; x, 33 sv. — *L'hospitalité* : comp. *Rom.* xii, 13; I *Tim.* iii, 2. — *Quelques-uns* : Abraham (*Gen.* xviii), et Lot (*Gen.* xix). *Dans un corps fragile*, exposé aux mêmes souffrances.

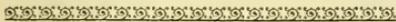
5-6. *Vous contentant* : comp. *Matth.* vi, 34. — *A dit* : *Deut.* xxxi, 6; *Jos.* i, 5. — *Le Seigneur*, citation de *Ps.* cxviii (117), 6.

Les chrétiens de Jérusalem et de la Palestine, auxquels cette lettre est adressée, ayant sous les yeux les cérémonies du culte mosaïque, les sacrifices et les repas sacrés qui les suivaient, pouvaient être tentés d'y prendre part. Les versets 7-17 ont pour but de les en détourner.

7. *Conducteurs*, les chefs spirituels de l'Eglise de Jérusalem, évêques, prêtres, diacres, qui étaient déjà morts, par exemple S. Etienne, S. Jacques, le frère de S. Jean, et S. Jacques, évêque de Jérusalem.

8-9. *Liaison* : ces chefs spirituels avaient vu le Christ, et ils l'ont reconnu pour le véritable Messie; or, ce Christ que vous ne voyez pas est toujours le même; *ne vous laissez donc pas entraîner*, etc. — *Doctrines diverses*, surtout celle des judaïsants, qui voulaient conserver dans le christianisme des éléments empruntés à la religion mosaïque. — *Par la grâce*. A l'inefficacité des sacrifices légaux, peut-être encore offerts au temple et auxquels certains chrétiens pouvaient être tentés de prendre part, l'apôtre oppose l'efficacité du sacrifice offert sur la croix par notre médiateur Jésus. Son fruit propre est la grâce et tout l'ensemble des moyens de sanctification que Jésus-Christ nous a mérités par sa passion et par sa mort (ii, 9; iv, 16; x, 29; xii, 15). Cette grâce qui seule sanctifie intérieurement et affermit le cœur nous est donnée d'une manière excellente par le moyen de la Sainte Eucharistie. — *Aliments*, repas sacrés où l'on mangeait la part de la victime qui revenait à celui qui l'avait fournie.

dicat : declarat mobilitatem translationem tamquam factorum, ut maneant ea, quæ sunt immobilia. 28. Itaque regnum immobile suscipientes, habebimus gratiam : per quam serviamus placentes Deo, cum metu et reverentia. 29. ¹ Etenim Deus noster ignis consumens est.



—*— CAPUT XIII. —*—

Ad varias hortatur virtutes, jubens cavere ab extranea doctrina, ac memoriam refricans altaris et hostiarum veteris novique testamenti, et subinde monens ut præpositis obtemperent : orat ut pro se precentur, idem vicissim pro illis agens, additis mutuis salutationibus.



ARITAS fraternitatis maneat in vobis. 2. ¹ Et hospitalitatem nolite oblivisci, per hanc enim ² latuerunt quidam, Angelis hospitio receptis. 3. mementote victorum, tamquam simul victi : et laborantium, tamquam et ipsi in corpore morantes. 4. Honorabile connubium in omnibus, et thorus immaculatus. Fornicatores enim, et adulteros judicabit Deus.

5. Sint mores sine avaritia, contenti præsentibus : ipse enim dixit : ¹ Non te deseram, neque derelinquam. 6. Ita ut confidenter dicamus : ² Dominus mihi adjutor : non timebo quid faciat mihi homo.

^c Jos. 1, 5.

^d Ps. 117, 6.

7. Mementote præpositorum vestrorum, qui vobis locuti sunt verbum Dei : quorum intuentes exitum conversationis, imitamini fidem. 8. Jesus Christus heri, et hodie : ipse et in sæcula. 9. Doctrinis variis, et peregrinis nolite abduci. Optimum est enim gratia stabilire cor, non escis : quæ non profuerunt ambulantes in eis. 10. Habemus altare, de quo edere non habent potestatem, qui tabernaculo deserviunt. 11. ¹ Quorum enim animalium inferitur sanguis pro peccato in Sancta per pontificem, horum corpora cremantur extra castra. 12. Propter quod et Jesus, ut sanctificaret per suum sanguinem populum, extra portam passus est. 13. Exeamus igitur ad eum extra castra, improprium ejus portantes. 14. ¹ Non enim habemus hic manentem civitatem, sed futuram inquirimus. 15. Per ipsum ergo offeramus hostiam laudis sem-

^c Lev. 16,

27.

^f Mich. 2,

10.

10. *Un autel* où, sous les espèces du pain et du vin, Jésus-Christ lui-même s'offre en victime, et se donne en nourriture (vers. 12). Estius, après S. Thomas, entend par autel la croix de Jésus-Christ, aux mérites duquel les chrétiens seuls participent par la foi.

11-12. *Car* introduit la preuve que les Juifs comme tels ne peuvent avoir part à *l'autel* des chrétiens : c'est que, dans la fête de l'expiation (Lév. xvi, 27 ; comp. Lév. iv, 12, 21 ; vi, 30) le sang des victimes était porté par le grand prêtre dans le saint des saints ; mais *les corps étaient brûlés hors du camp* : à l'époque où cette cérémonie fut instituée les Israélites *campaient* dans le désert. L'Apôtre voit une figure du sacrifice de Jésus-Christ non seulement dans les victimes immolées, mais aussi dans le rite qui accompagnait cette immolation. Ce rite signifiait que le péché, dont on avait comme chargé la victime, était banni de la communauté et détruit. Jésus-Christ, véritable victime expiatoire pour les péchés du monde, a été crucifié hors de la porte de Jérusalem

(Matth. xxvii, 33 ; Jean, xix, 20) ; son corps est de fait en dehors de la communauté juive ; nul ne peut en *manger*, s'il reste dans l'intérieur du camp, c'est-à-dire s'il attend son salut dans les institutions mosaïques. On sait que la colline du Golgotha, située hors de Jérusalem à l'époque de notre Seigneur, est maintenant à l'intérieur, la ville s'étant beaucoup étendue, depuis, du côté du nord-ouest.

13. *Hors du camp*, c'est-à-dire hors de Jérusalem et du judaïsme, si nous voulons avoir part à son sacrifice, qui se continue dans la sainte Eucharistie. — *En portant* courageusement pour sa cause les *opprobres*, les mauvais traitements et les persécutions que nous avons à endurer pour lui demeurer fidèles. Comp. x, 32 sv. ; xi, 36 ; xii, 1 sv.

14. *Celle qui est à venir*, la Jérusalem céleste.

15. *Par lui*, notre grand prêtre dans le ciel. — *Un sacrifice*, non d'animaux, mais spirituel, non des productions de la terre, mais le *fruit des lèvres*, non à certains jours, mais *sans cesse*.

à-dire, " le fruit de lèvres " qui confessent son nom. ¹⁶ Et n'oubliez pas la bienfaisance et la libéralité, car c'est à de tels sacrifices que Dieu prend plaisir.

¹⁷ Obéissez à vos conducteurs et

ayez pour eux de la déférence, car ils veillent sur vos âmes comme devant en rendre compte, — afin qu'ils le fassent avec joie, et non en gémissant, ce qui ne vous serait d'aucun avantage.

ÉPILOGUE.

CHAP. XIII, 18—25. — Il se recommande aux prières des lecteurs [vers. 18—19], et prie pour eux [20—21]. Dernières recommandations [22—25].

Ch. XIII.

¹⁸



Riez pour nous; car nous sommes assurés d'avoir une bonne conscience, voulant en toutes choses nous bien conduire. ¹⁹ C'est avec instance que je vous demande de le faire, afin que je vous sois rendu plus tôt.

²⁰ Que le Dieu de la paix, — qui a ramené d'entre les morts celui qui, par le sang d'une alliance éternelle, est devenu le grand Pasteur des brebis, notre Seigneur Jésus, — ²¹ vous rende capables de toute bonne œuvre pour l'accomplissement de sa volonté, en opérant en vous ce qui est

agréable à ses yeux, par Jésus-Christ, auquel soit la gloire dans les siècles des siècles! Amen!

²² Je vous prie, frères, de prendre en bonne part ces paroles d'exhortation, car je vous ait écrit brièvement.

²³ Sachez que notre frère Timothée est relâché; s'il vient assez tôt, j'irai vous voir avec lui.

²⁴ Saluez tous vos conducteurs et tous les saints. Les frères d'Italie vous saluent.

Que la grâce soit avec vous tous! Amen!

16. *La libéralité*, grec *κοινωνία* (Comp. Rom. xii, 13; xv, 26; II Cor. ix, 13), la générosité à l'égard des chrétiens leurs frères par la communication de leurs biens, c'est-à-dire l'aumône. *Prend plaisir*: Vulg. *promeretur*, déponent avec le sens passif.

19. *Que je vous sois rendu*: plusieurs

pensent que l'Apôtre était alors prisonnier à Rome.

20-21. *Le grand Pasteur*: comp. I Pier. v, 4; Jean, x, 11, 16. — *Par le sang*, peut se joindre à *Pasteur*, Jésus nous ayant rendus à la vie, réconfortés et nourris par son sang; ou bien à *ramené*: Dieu a ramené



per Deo, id est, fructum laborum confitentium nomini ejus. 16. Beneficentiæ autem, et communionis nolite oblivisci : talibus enim hostiis promeretur Deus.

17. Obedite præpositis vestris, et subjacete eis. Ipsi enim pervigilant quasi rationem pro animabus vestris reddituri, ut cum gaudio hoc faciant, et non gementes : hoc enim non expedit vobis.

18. Orate pro nobis : confidimus enim quia bonam conscientiam habemus in omnibus bene volentes conversari. 19. Amplius autem deprecor vos hoc facere, quo celerius restituar vobis.

20. Deus autem pacis, qui eduxit de mortuis pastorem magnum ovi-

um, in sanguine testamenti æterni, Dominum nostrum Jesum Christum, 21. aptet vos in omni bono, ut faciatis ejus voluntatem : faciens in vobis quod placeat coram se per Jesum Christum : cui est gloria in sæcula sæculorum. Amen.

22. Rogo autem vos fratres, ut sufferatis verbum solatii. Etenim perpauca scripsi vobis.

23. Cognoscite fratrem nostrum Timotheum dimissum : cum quo (si celerius venerit) videbo vos.

24. Salutate omnes præpositos vestros, et omnes sanctos. Salutant vos de Italia fratres.

25. Gratia cum omnibus vobis. Amen.

Jésus-Christ d'entre les morts et l'a fait monter au ciel *par* ou *avec son sang*, que, grand prêtre éternel, il offre sans cesse pour nous (S. Thomas). Ce sens convient assez bien à tout l'ensemble de l'épître. — *D'une alliance éternelle*, de la nouvelle alliance, qui ne sera jamais remplacée par une autre. — *En opérant en vous* par sa grâce, à laquelle l'homme doit coopérer. — *Par Jésus-Christ* se rapporte à *opérant* et *auquel* à *Jésus-Christ*.

22. *Prendre en bonne part*, litt. *supporter* : comp. *Rom.* xv, 15 sv. — *Brièvement*, eu égard à l'importance du sujet et aux besoins de ses lecteurs.

23. Il semble résulter de ce passage : 1. que Timothée avait été aussi prisonnier; 2. que, après avoir été mis en liberté, il avait reçu de Paul quelque mission; 3. enfin que ce dernier espérait être prochainement relâché.



